



## Assemblée générale

Cinquante-troisième session

**24<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 1998, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Operti . . . . . (Uruguay)

*En l'absence du Président, M. Snoussi (Maroc), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Point 118 de l'ordre du jour (suite)

#### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/53/345/Add.5)

**Le Président par intérim** : Dans une lettre distribuée sous la cote A/53/345/Add.5, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication de ses communications parues sous la cote A/53/345 et additifs 1 à 4, la Dominique a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

*Il en est ainsi décidé.*

### Point 9 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général

**Le Président par intérim** : Je donne la parole à S. E. M. Edmond Andresen, Ministre de la justice et des affaires juridiques des Îles Salomon.

**M. Andresen** (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) : Le terme «mondialisation», n'apparaissait pas dans les dictionnaires il y a 30 ans. La mondialisation est désormais une réalité, mais tous n'en profitent pas. Pour venir en aide aux populations qui souffrent de ses conséquences négatives, l'Organisation des Nations Unies a besoin d'une direction compétente et novatrice. L'Assemblée générale a été bien avisée d'élire M. Operti pour diriger sa cinquante-troisième session. Les services qu'il a rendus à son pays et à des organisations intergouvernementales aux niveaux les plus élevés et son expérience d'enseignant, d'érudit et praticien du droit international, ainsi que ses nombreux travaux dans le domaine du développement économique, du commerce et de la prévention du crime et de la protection des enfants, prouvent qu'il possède toute la compréhension et la patience dont on a besoin ici.

Ma délégation applaudit les réalisations de M. Hennadiy Oudovenko, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session qui a, à maintes reprises, fait preuve de l'habileté et de l'humour nécessaires pour faire progresser le processus délicat de la réforme des Nations Unies que les Îles Salomon soutiennent sans réserves. En son Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui continue d'encourager ce processus, l'Organisation a trouvé un des grands hommes de notre temps. Nous sommes honorés de sa présence. S'étant souvent manifestée en faveur de l'égalité des sexes, ma délégation se réjouit de l'élection de Mme Louise Fréchette au poste nouvellement créé de vice-secrétaire général. Aux côtés du Secrétaire général elle représente admirablement ce Secrétariat qui joue un rôle si indispensable.

À la veille du nouveau millénaire, beaucoup de pays en développement continuent de connaître des problèmes difficiles de nature économique, environnementale et sociale. Le manque de capital, la dette écrasante, les chocs économiques extérieurs et la baisse de l'aide au développement retardent la croissance économique d'un grand nombre de pays parmi les moins avancés (PMA). La montée de la criminalité liée aux drogues et aux autres crimes transnationaux se poursuit dans les petits États insulaires en développement. Qui plus est, nos populations vivent sous la menace toujours présente de catastrophes naturelles telles que le tsunami dévastateur qui a frappé récemment la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notre proche voisin.

Notre peuple de villageois se ressent des répercussions de la mondialisation. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement face aux chocs économiques extérieurs est bel et bien une réalité. Du fait de l'exiguïté de notre économie, nos ressources matérielles et humaines sont limitées et notre marché national étroit. Nous ne sommes pas protégés contre les chocs économiques extérieurs qui changent constamment la donne dans les domaines du commerce, des flux de capitaux et de la technologie. Limités dans notre capacité à stabiliser notre propre économie, nous sommes particulièrement vulnérables à la situation internationale et conditionnés par elle, comme le montre notre incapacité de faire face efficacement aux répercussions de la crise financière asiatique. La chute des recettes d'exportation de mon pays aggrave encore notre situation financière et économique déjà difficile. Il est essentiel d'assujettir les flux de capitaux et la gestion du secteur financier privé à un ensemble bien conçu et rigoureusement appliqué de normes internationales et de codes de conduite. Sans un tel ordre réglementaire, les pays les moins avancés n'auront guère de chances de tirer parti de la mondialisation et de la libéralisation du commerce et risquent de se retrouver encore plus marginalisés.

Le Gouvernement d'Alliance pour le changement des Îles Salomon est parfaitement conscient du fait que pas plus que d'autres PMA, nous ne réussirons pas à saisir les nouvelles possibilités et à atténuer les risques inhérents au nouveau système commercial mondial si nous ne réussissons pas à accomplir d'importantes réformes macroéconomiques et à remédier à nos faiblesses. Pour encourager la participation active du secteur privé et des populations autochtones, le Gouvernement a lancé un programme de réformes qui introduit notamment les saines pratiques bancaires et financières nécessaires à la croissance économique et à la stabilité. Le secteur public est en cours de restructuration afin de créer une administration publique plus efficace, plus souple et plus responsable.

Toutefois nous ne pourrons pas réussir si nous ne bénéficions pas d'une assistance bilatérale et multilatérale importante. L'expérience d'autres pays qui ont entrepris des programmes analogues montre que les réformes peuvent être accélérées si les pays peuvent compter sur des débouchés pour leurs exportations traditionnelles ainsi que sur l'accès à de nouveaux marchés et au capital. De plus, les institutions multilatérales, telles que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) peuvent apporter une aide très importante pour renforcer la compétitivité et les capacités.

Les communications et les techniques de l'information sont, bien sûr, essentielles pour revitaliser l'économie, en particulier pour les Îles Salomon et d'autres petits États insulaires en développement qui se trouvent loin des grands marchés et des grands centres financiers. Mon gouvernement attache beaucoup d'importance au développement de réseaux de télécommunication efficaces et rentables qu'il considère comme un catalyseur du progrès économique et social. Nous soutenons également le téléenseignement par la radio ainsi que des campagnes visant à réduire et éliminer l'analphabétisme.

Le développement durable et la gestion scientifique de nos ressources forestières et marines demeurent des priorités élevées pour mon gouvernement. Les 922 îles et atolls des Salomon s'étendent sur plus de 1,35 million de kilomètres carrés d'océan. La pêche est un secteur essentiel de notre économie. En avril dernier, le Parlement a promulgué une loi afin de contrôler l'exploitation de nos ressources halieutiques et d'augmenter au maximum les bénéfices que notre peuple peut tirer de cette exploitation. Nous sommes fort soucieux de protéger contre la pollution l'écosystème marin fragile. Une étude sera bientôt entreprise avec l'assistance du PNUD, pour évaluer le risque que peut constituer pour le milieu marin l'importante quantité d'armes et de munitions submergées qui sont des vestiges de la Seconde Guerre mondiale. Des projets visant à encourager l'écotourisme et les industries forestières aux Îles Salomon sont à l'étude.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée l'an prochain à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement promet d'être une occasion importante d'évaluer les progrès accomplis ces cinq dernières années. Les Îles Salomon participeront activement aux travaux préparatoires ainsi qu'à la septième session de la Commission du déve-

loppement durable et à la Conférence des donateurs pour les petits États insulaires en développement.

Les catastrophes naturelles demeurent la plus grande menace écologique pour les populations de nombreuses petites nations insulaires. Nous sommes exposés à des catastrophes telles que des raz-de-marée et des éruptions volcaniques, des ouragans, des sécheresses et des inondations, ainsi que le relèvement du niveau de la mer dû au réchauffement du climat. Au cours de l'année dernière, les Îles Salomon et plusieurs autres pays de la région, en particulier ceux qui avaient déjà été frappés par des cyclones, ont beaucoup souffert des pénuries d'eau et de vivres provoquées par El Niño. Il faut intensifier la coopération internationale dans le domaine des systèmes d'alerte rapide et des stratégies d'atténuation et de gestion des catastrophes. Nous sommes très favorables à une deuxième Décennie internationale des Nations Unies de la prévention des catastrophes naturelles et aux initiatives connexes.

Le changement climatique demeure un problème vital dont il est urgent que la communauté mondiale s'occupe collectivement. Le Protocole de Kyoto que les Îles Salomon ont signé il y a quelques jours, est un pas important dans la voie de la protection du climat. Il faut toutefois comprendre qu'il ne s'agit que d'une mesure parmi d'autres. Au nombre des mesures capitales à prendre, on compte — outre la ratification rapide du Protocole par toutes les parties — le relèvement des objectifs de réduction des émissions et l'engagement de la part des pays industrialisés de respecter le calendrier convenu, ainsi que le développement et le transfert de technologies appropriées, écologiquement rationnelles et peu coûteuses. Les engagements internationaux concernant les économies d'énergie et de mise en valeur de sources d'énergie renouvelables, demeurent essentiels. Pour que les petits États insulaires en développement puissent honorer leurs obligations, il faut créer des ressources suffisantes au moyen des mécanismes existants, tels que le Protocole de Kyoto et le Fonds pour l'environnement mondial. Ce sont là les questions qui devront être examinées en priorité à la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se réunira à Buenos Aires le mois prochain.

D'autres menaces nous préoccupent également. La prolifération des armes nucléaires est particulièrement inquiétante pour mon gouvernement. Les Îles Salomon sont déterminées à oeuvrer en vue de l'élimination de ces armes et nous sommes fiers d'avoir pris part au débat sur les armes nucléaires à la Cour internationale de justice. Ces instruments de terreur créent une situation d'insécurité dans

notre région. Nous sommes également résolus à appuyer les efforts destinés à éliminer les armes biologiques et chimiques. L'entrée en vigueur en mars prochain de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la fabrication et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est assurément une excellente nouvelle et nous remercions l'Autriche, le Canada, la Norvège et l'Afrique du Sud des efforts extraordinaires qu'ils ont déployés.

Dans nos îles pacifiques, le moindre écho de conflit résonne bruyamment et nous terrorise. Nous nous félicitons bien entendu de l'accord de paix de Bougainville, que la Nouvelle-Zélande a contribué avec habileté à négocier avec l'aide importante de l'Australie, de Fidji et du Vanuatu. La bonne volonté dont ont fait preuve le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les autres parties qui ont travaillé de bonne foi, a été un facteur décisif de succès. Nous remercions également la France qui a accepté de fixer des échéances pour l'accession à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

Le Gouvernement d'alliance pour le changement condamne vigoureusement le terrorisme international sous toutes ses formes. Nous déplorons et condamnons les attentats de Nairobi et de Dar es-Salaam. Les Îles Salomon s'associent à l'appel lancé par les orateurs précédents pour que la communauté internationale, et en particulier l'ONU, jouent un rôle de chef de file dans la lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, nous reconnaissons qu'il importe de comprendre les conditions qui sont à l'origine des actes de terrorisme afin de pouvoir y remédier. Les causes des actes désespérés sont à rechercher dans le désespoir des hommes et des femmes qui les commettent.

Un partenariat international est également nécessaire pour combattre le trafic illicite de drogues. La déclaration adoptée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale demande que des efforts concrets soient faits dans ce sens. Mon gouvernement prend les mesures qui s'imposent au niveau national. Une assistance internationale pratique n'en reste pas moins nécessaire pour nous aider à renforcer nos moyens de lutte et à créer des incitations pour stimuler les activités économiques de remplacement.

La délégation des Îles Salomon a participé à la préparation du Statut de la Cour pénale internationale et elle se félicite de son adoption à Rome. Le défi qui se pose à nous à présent est d'assurer l'application efficace de ce Statut.

Cinquante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les progrès réalisés, même

s'ils sont importants, sont loin d'être satisfaisants pour des centaines de millions de personnes. Pour plus d'un milliard de personnes qui vivent dans la pauvreté la plus absolue, les droits de l'homme n'existent pas, sauf peut-être sur le papier. Mon gouvernement est déterminé à défendre les droits fondamentaux de la population qui sont garantis par la Constitution des Îles Salomon. Nous nous efforçons de protéger la dignité humaine. Même si, faute de ressources, nous avons du mal à présenter les rapports prescrits sur l'application des instruments internationaux auxquels nous sommes parties, nous ne manquerons jamais d'honorer nos obligations en matière de droits de l'homme. Et nous ne garderons jamais le silence lorsque les droits des autres seront bafoués.

Nous demandons une fois de plus que la République de Chine à Taiwan soit représentée à l'ONU et qu'elle puisse participer à ses activités et à celles des institutions spécialisées des Nations Unies. Lorsque l'Assemblée générale refuse d'inscrire cette question à l'ordre du jour, elle refuse à près de 22 millions d'habitants de Taiwan les droits que leur garantit la Charte des Nations Unies. Elle rend impossible d'ouvrir un dialogue à l'ONU pour encourager la paix et la sécurité dans le détroit de Taiwan. Elle tourne le dos à la diplomatie préventive. L'Assemblée générale pourrait assurément faire mieux. La population de cette démocratie politiquement stable, économiquement forte et technologiquement avancée a déjà largement montré tout ce qu'elle a à offrir à la région et au monde. À l'orée du nouveau millénaire, le moment est venu de nous débarrasser des anciens modes de pensée si l'on veut que la patrie chinoise soit réunifiée dans la paix. Mon gouvernement continuera d'inviter les Nations Unies à examiner attentivement la situation et à reconnaître le droit légitime du peuple de la République de Chine à Taiwan de faire entendre sa voix dans cette instance internationale.

Lors de l'«Assemblée de la réforme», les Îles Salomon ont appuyé les propositions du Secrétaire général. Ma délégation a participé activement aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité. La réforme du Conseil devrait être résolument axée sur la démocratie et la transparence. L'augmentation du nombre de ses membres doit aboutir à une représentation géographique équitable et il convient de réfléchir sérieusement à la composition des groupes régionaux. Si le droit de veto ne peut pas être décemment enterré, il devrait être limité aux questions qui relèvent du Chapitre VII de la Charte.

Nous nous réjouissons de la proposition du Secrétaire général d'organiser une Assemblée du millénaire en sep-

tembre de l'an 2000 pour fixer les priorités de la mission de l'ONU. Les deux années de dialogue international qui prépareront cette Assemblée, avec un éventail aussi large que possible de participants, seront essentielles pour assurer son succès. Ces dialogues devront être de véritables dialogues et non pas une longue série de monologues où les gens parlent sans s'écouter mutuellement. L'annulation de la dette des pays lourdement endettés devrait figurer en bonne place parmi les objectifs prioritaires qu'adoptera l'Assemblée du millénaire. Nous tenons à féliciter le Canada, l'Allemagne et le Royaume-Uni des mesures d'annulation qu'ils ont récemment prises. Nous remercions également les pays nordiques qui ont honoré leurs engagements et atteint leurs objectifs en matière d'aide publique au développement.

Les Îles Salomon ont célébré le vingtième anniversaire de leur indépendance en juillet dernier. Ces 20 dernières années ont été difficiles mais pacifiques. Mon gouvernement remercie la communauté internationale de son appui. Nous pensons en particulier aux partenaires de développement et notamment aux organisations non gouvernementales. Nous remercions tout particulièrement nos citoyens pour leur patience et leur mobilisation à l'appui des efforts de développement. Nous sommes déterminés à renforcer tous ces partenariats. Nous devons oeuvrer de concert pour relever avec succès les défis du prochain millénaire.

**Le Président par intérim :** Je donne maintenant la parole à S. E. le chef Antonio Deinde Fernandez, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

**M. Fernandez** (République centrafricaine) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir de féliciter M. Operti de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la cinquante-troisième session et je l'assure de la pleine coopération de ma délégation. Je félicite son prédécesseur, M. Oudovenko, pour avoir mené à terme de façon fructueuse la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. J'ai le grand plaisir de dire que je suis fier de notre Secrétaire général, M. Kofi Annan. Son leadership et ses nombreuses réalisations au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis le début de son mandat méritent toute notre reconnaissance.

La présente session de l'Assemblée générale se tient au moment même où nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et, par une coïncidence providentielle, elle a lieu également au moment du cinquantième anniversaire du lancement des premières opérations de maintien de

la paix par l'Organisation des Nations Unies. Ces coïncidences sont frappantes, dans la mesure où la première était prévue par la Charte de notre Organisation et avait fait l'objet de longues négociations, tandis que la seconde est le produit du hasard et n'apparaissait donc pas dans la Charte. Pourtant, toutes deux ont eu des répercussions profondes sur l'influence des Nations Unies dans les affaires mondiales et sur la perception qu'ont de l'Organisation ceux au service desquels elle a été créée et qui ont été identifiés dans les premiers mots de la Charte par «Nous, peuples des Nations Unies».

La double célébration de cette année devrait également nous aider à mieux comprendre l'interdépendance entre les droits de l'homme et le maintien de la paix. Il ne saurait être question de jouissance des droits de l'homme en situation de conflit. En d'autres termes, les conflits créent les conditions donnant lieu aux violations les plus condamnables des droits de l'homme puisque, contrairement à toute norme internationale et à toute logique, les groupes les plus vulnérables de la société — les enfants, les femmes et les personnes âgées — sont souvent pris pour cible et privés de leur droit le plus fondamental, soit le droit à la vie. Alors que nous définissons et affinons les responsabilités de notre Organisation en matière de maintien de la paix — aujourd'hui envisagé dans son sens le plus large de prévention, de gestion et de règlement des conflits — nous devons être conscients que la jouissance universelle des droits de l'homme, qui est une des aspirations essentielles de l'humanité, ne peut être atteinte et ne le sera pas tant que nous ne déploierons pas tous les efforts nécessaires à l'élimination des conditions qui engendrent la violation de ces droits.

Je pense que c'est en tenant compte de ces considérations que les organisations internationales, qu'elles soient mondiales, régionales ou sous-régionales, se sont efforcées de mettre au point des outils efficaces en vue de prévenir, de gérer et de régler les conflits dans leurs divers domaines de compétence. Tout naturellement, l'Organisation des Nations Unies, qui est l'unique organisation mondiale investie de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est très justement appelée à prendre la tête de ces efforts. Suite à l'Agenda pour la paix (A/47/277) et à son supplément (A/50/60), et à la demande du Conseil de sécurité, le Secrétaire général nous a présenté un rapport intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» (A/52/871). Ce rapport constitue une étude profonde et exhaustive sur les causes des conflits en Afrique. Si les recommandations qu'il contient étaient mises en oeuvre par les pays africains et

l'Organisation des Nations Unies, elles pourraient remédier au fléau de la guerre qui ravage notre continent.

À cet égard, ma délégation souhaite souligner le rôle du Conseil de sécurité dans le règlement des conflits africains. Alors que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a su faire la preuve de son engagement à prendre la tête d'opérations en vue du règlement de conflits sur le continent, le fait est que la mise en place de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits demandera du temps et nécessitera des ressources non disponibles immédiatement pour l'Afrique avant qu'il ne puisse atteindre sa capacité de fonctionnement optimale. En même temps, les efforts des organisations sous-régionales, qui prennent de plus en plus d'initiatives dans leurs régions respectives, doivent recevoir un appui suffisant de la part de la communauté internationale.

Mon pays, la République centrafricaine, a pu bénéficier d'une telle initiative, menée par un groupe de pays africains, visant à régler les conflits internes qui avaient éclaté à la suite de trois mutineries successives de l'armée en 1996. La Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), composée de troupes venant du Gabon, du Tchad, du Burkina Faso, du Mali, du Sénégal et du Togo, a reçu un important soutien logistique de la part de la France. Elle a été déployée à Bangui de janvier 1997 à avril 1998, à la fois comme force d'interposition et comme garant du respect de l'accord de paix parrainé par quatre chefs d'État africains. Ma délégation souhaiterait rendre un très vif hommage aux Présidents du Gabon, du Burkina Faso, du Tchad, du Mali, du Sénégal et du Togo pour l'important sacrifice qu'ils ont su consentir dans l'intérêt de notre continent.

J'aimerais également rendre hommage à la France pour son appui inestimable à l'initiative africaine. À la demande de mon chef d'État et avec l'accord du groupe interafricain, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'une opération de maintien de la paix afin de remplacer la force interafricaine.

La Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), implantée à Bangui depuis le 15 avril 1998, est la première mission de prévention active mise en place par l'Organisation des Nations Unies en Afrique. Elle a contribué de manière significative à restaurer une paix et une sécurité durables dans notre pays et a soutenu les efforts de consolidation de la paix déployés par le Gouvernement et par la population de la République centrafricaine. Il s'agit là d'une application concrète des observations pertinentes de notre Secrétaire général figurant dans son

rapport sur «Les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique» où il est écrit que

«le déploiement d'une opération de maintien de la paix pluridisciplinaire est sans doute le meilleur moyen d'instaurer la paix et de créer les conditions d'un développement durable fondé sur le respect des droits de l'homme et le relèvement des institutions». (A/52/871, par. 37)

L'organisation d'élections législatives libres, régulières et transparentes a marqué une étape importante dans le rétablissement des institutions étatiques de notre pays. Dans sa lettre adressée au Secrétaire général, où il faisait appel à l'assistance de la communauté internationale pour le rétablissement de la paix et de la sécurité, mon Président, M. Ange-Félix Patassé, invitait l'Organisation des Nations Unies à surveiller notamment le bon déroulement des élections législatives et présidentielles dans notre pays. Cette demande a montré à la fois la confiance que nous avons à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et notre engagement envers une démocratie transparente, fondée sur la volonté librement exprimée de notre peuple. Je souhaite exprimer ici la reconnaissance de mon gouvernement pour l'assistance apportée par la MINURCA dans la préparation des élections législatives. Nous attendons avec intérêt la décision du Conseil de sécurité devant permettre à la MINURCA de fournir une assistance accrue au processus électoral, apportant ainsi aux Centrafricains une garantie de la liberté, la régularité et la transparence de cet aspect essentiel du processus démocratique.

Il n'est point besoin d'ajouter que l'assistance des Nations Unies dans ce processus contribue pleinement au principe de bonne gouvernance, qui constitue lui-même une garantie de base pour la paix, la sécurité et le développement. Notre Organisation devrait déployer tous les efforts nécessaires pour venir en aide aux États Membres en faisant des efforts sincères pour mettre en place un système constituant en soi un mécanisme de prévention des conflits. Le coût d'une telle aide, qui constitue également un investissement dans la consolidation de la paix, est en fin de compte bien moindre et ses résultats sont bien plus satisfaisants que celui de mesures prises dans l'urgence après l'éclatement d'un conflit.

Tout en gardant ces différentes considérations à l'esprit, je souhaite lancer un appel au Conseil de sécurité pour qu'il adopte une approche d'ensemble et empêche un retrait prématuré de la MINURCA qui compromettrait l'atteinte des objectifs pour lesquels elle avait été mise en place à

Bangui. Mon gouvernement a déployé des efforts importants pour satisfaire aux engagements pris par le Président Patassé en faveur de la transparence et de la responsabilité dans sa lettre adressée au Secrétaire général dans laquelle il demandait la présence d'une opération des Nations Unies dans notre pays.

La réponse positive des institutions de Bretton Woods, qui a été l'un des principaux résultats de ces efforts, a conduit à la conclusion, en juillet dernier, d'un accord longtemps attendu sur la facilité d'ajustement structurel renforcé. Ceci n'aurait bien évidemment pas été possible sans les garanties de sécurité fournies par la présence et par les activités de la MINURCA.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, et c'est pourquoi la présence et la coopération de la MINURCA restent indispensables pour mener à bien cette entreprise. Une des questions essentielles porte sur la restructuration et le perfectionnement de la formation de nos forces de sécurité, tant civiles que militaires. La MINURCA a commencé à former plusieurs catégories de services de police et de gendarmerie, ce qui a produit des résultats positifs. La poursuite de ce programme contribuera à mettre en valeur l'apport précieux des efforts de consolidation de la paix des Nations Unies dans notre pays, comme c'est également le cas dans le cadre d'autres opérations de maintien de la paix dans plusieurs régions du monde.

L'Afrique ne devrait pas se voir priver des avantages découlant de la restructuration des composantes des opérations globales de maintien de la paix des Nations Unies. Le programme de formation de la police civile est devenu un élément essentiel de ces opérations mais ces types de programmes nécessitent généralement plus de neuf mois pour être complétés. Il ne saurait en être autrement dans le cas de l'Afrique, d'autant qu'il s'agit de la région considérée aujourd'hui comme étant la plus prédisposée aux conflits.

En outre, la restructuration de nos forces armées a commencé avec la participation de la MINURCA, qui s'est vu conférer des responsabilités par la résolution 1182 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 14 juillet 1998. Le comité mixte composé de représentants du Gouvernement et de la MINURCA doit élaborer le dispositif juridique qui constituera une référence de base pour notre politique de défense et nos forces armées, ainsi qu'un programme d'ensemble pour la mise en place d'une force nationale, largement représentative et bien formée, qui sera également un instrument utile pour le développement. Mon gouvernement espère que le Conseil de sécurité accordera suffisam-

ment de temps à la MINURCA pour qu'elle nous appuie dans nos efforts indispensables en faveur de la consolidation de la paix. Son retrait, qui est actuellement envisagé, ne sera ni dans l'intérêt de mon pays ni dans celui de la sous-région de l'Afrique centrale qui connaît déjà des difficultés majeures. Je ne puis m'empêcher de rappeler une fois encore l'observation très pertinente du Secrétaire général contenue dans le rapport qu'il a élaboré avec tant de soin, à la demande du Conseil de sécurité :

«le déploiement d'une opération de maintien de la paix pluridisciplinaire est sans doute le meilleur moyen d'instaurer la paix et de créer les conditions d'un développement durable fondé sur le respect des droits de l'homme et le relèvement des institutions». (*Ibid.*)

**Le Président par intérim** : Je donne la parole à S. E. M. Fathulla Jameel, Ministre des affaires étrangères des Maldives.

**M. Jameel** (Maldives) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, pour commencer, de féliciter M. Didier Opertti de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Son élection à ces hautes fonctions atteste non seulement l'appui dont jouit son pays l'Uruguay sur la scène internationale mais également la confiance que les membres de l'Assemblée ont dans sa capacité de faire aboutir les travaux de cette session de manière fructueuse. Je tiens d'autre part à exprimer la profonde gratitude et les remerciements de ma délégation à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, pour la façon exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale au cours de l'année passée.

Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer, au nom de ma délégation, nos remerciements et notre admiration sincères au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour son travail inlassable et son dévouement à la cause de cette Organisation. Le Secrétaire général mérite toute l'aide et toute la coopération de tous les États Membres de cette Organisation pour s'acquitter des énormes responsabilités que nous lui avons confiées en vue de réaliser les objectifs des Nations Unies, dans un monde où troubles politiques, conflits ethniques et catastrophes naturelles ne se comptent plus.

Depuis les feux de forêt d'Asie du Sud-Est, d'Europe et d'Amérique du Nord jusqu'aux inondations et aux sécheresses épouvantables enregistrées en Asie, en Afrique et aux Amériques, nous avons assisté dans diverses régions du

monde à une multiplication des catastrophes naturelles, qui ont fait beaucoup de victimes et d'immenses dégâts matériels. Les effets dévastateurs des phénomènes naturels connus sous le nom d'El Niño et La Niña se font encore sentir sur quatre continents, avec des conséquences meurtrières. Pas un pays n'a échappé à la canicule sans précédent de cet été. Mon pays a lui aussi connu au début de l'année des records de chaleur, qui ont blanchi et détruit les récifs de corail et entraîné un énorme déséquilibre de l'écosystème si fragile dans lequel se trouvent nos minuscules îles.

Certes, les Maldives se trouvent en dehors de la zone des cyclones; nous n'avons pas non plus de fleuves qui débordent, de volcans en éruption ni d'immenses forêts qui brûlent. Mais mon pays n'en n'est pas moins au nombre des pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. De fait, nous vivons depuis 10 ans dans la peur d'être engloutis par les eaux montantes du vaste océan Indien qui nous entoure. Nos craintes sont devenues plus vives encore depuis que nous avons vu le sillage de mort et de destruction laissé par le raz-de-marée de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les inondations dévastatrices du Bangladesh. Nous avons été bien obligés de nous demander ce qui nous arriverait si une telle catastrophe frappait notre minuscule pays dont les îles culminent au ras de la mer.

Lorsque notre Président, il y a plus de 10 ans, s'inquiétait devant cette Assemblée du réchauffement de la planète et de l'élévation du niveau des mers, l'ampleur de la menace des changements climatiques était encore mal connue et contestée. Aujourd'hui, la réalité du réchauffement climatique est reconnue par les scientifiques et les hommes politiques du monde entier. Toutefois, il ne suffit pas de se borner à reconnaître le danger. Comme nous l'avons dit à maintes reprises au cours des années passées, pour conjurer ce risque persistant, il faut une détermination et une coopération sans faille de la communauté internationale tout entière. Il importe de donner d'urgence une suite aux engagements pris à l'occasion de différentes conférences internationales. J'exhorte donc la communauté internationale, et notamment les pays industrialisés, à honorer leurs engagements sans plus de retard. Ma délégation estime que la mise en oeuvre complète et inconditionnelle du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement adopté à la Barbade est essentielle au développement continu de ces pays. Mon pays, pour sa part, a fait et continuera à faire tout le nécessaire à cet effet et nous espérons que les autres Membres de cette Organisation s'acquitteront eux aussi de leurs engagements.

Nous nous sommes félicités de certains des accords conclus lors de la Conférence de Kyoto des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques l'an dernier, mais je dois dire que nous n'avons pas été pleinement satisfaits des résultats de cette conférence. Nous avons accepté le Protocole de Kyoto parce que nous considérons qu'il contenait des éléments importants qui méritaient notre adhésion et devaient être mis en oeuvre, et aussi parce que c'est l'accord le mieux négocié dont nous disposons jusqu'à présent. Afin de montrer l'importance que nous attachons aux négociations sur les changements climatiques, nous sommes même allés plus loin en signant le Protocole de Kyoto, dont nous sommes le premier État signataire. Nous appelons tous les États à devenir parties à ce Protocole et à atteindre les objectifs qui y sont fixés.

Dans nos petits États insulaires, l'environnement et l'économie sont très étroitement imbriqués. Le tourisme et la pêche sont les deux secteurs économiques dominants des Maldives ainsi que d'un certain nombre d'autres petits États insulaires. Aux Maldives, le tourisme est la principale source de devises et fournit plus de 40 % du produit intérieur brut. Or les effets du réchauffement climatique tels que l'élévation du niveau des mers, l'érosion des plages, la décoloration des coraux, la perturbation des écosystèmes côtiers, la salinisation des nappes phréatiques et les dégâts occasionnés aux infrastructures par les orages tropicaux sont une menace potentielle à la viabilité à long terme de notre secteur touristique. Faute de ressources suffisantes, de nombreux petits États insulaires en développement, dont les Maldives, ne sont pas en mesure de supporter seuls la lourde charge financière de la protection de l'environnement. Nous sommes donc pleinement convaincus qu'en l'absence d'un apport suffisant de ressources financières nouvelles et supplémentaires, de transferts de technologies écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles et d'un appui pour la valorisation de nos ressources humaines, nos pays sont condamnés.

La vulnérabilité de l'économie des petits États insulaires en développement, et notamment des moins avancés d'entre eux, face aux facteurs externes est bien connue. La mondialisation, ajoutée à la fragilité écologique des petits États insulaires en développement a laissé ces pays en marge du système commercial multilatéral actuel. Les exportations des pays les moins avancés ont beaucoup moins progressé que l'ensemble des échanges internationaux au cours des deux dernières décennies, d'où une diminution continue de la part qu'ils représentent dans les échanges mondiaux. L'accès aux marchés se rétrécit pour les pays les moins avancés. La pauvreté demeure une pierre d'achoppement dans leur recherche d'un développement social et

économique durable. Nous voudrions donc saisir cette occasion pour demander aux principaux acteurs de l'économie mondiale et à nos partenaires de développement d'accorder une attention spéciale à l'aide aux petits États insulaires et aux autres États de la catégorie des pays les moins avancés qui s'efforcent de s'intégrer dans l'économie mondiale.

Lorsque le produit intérieur brut est pris comme critère de l'état de développement, les petits États insulaires en développement peuvent apparaître plus prospères qu'ils ne le sont en réalité. Nous pensons que les critères utilisés actuellement par le Comité des politiques du développement pour identifier les pays les moins avancés ne tiennent pas compte des caractéristiques propres et de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

Le Comité a déjà recommandé la radiation de quatre petits États insulaires en développement de la liste des pays les moins avancés. Malheureusement, les Maldives font partie de ces États. Mais cette décision est paradoxale, car l'économie de ces pays est dominée par une ou deux activités économiques, qui peuvent être extrêmement vulnérables aux chocs économiques et écologiques mondiaux et à d'autres facteurs externes. D'autre part, alors que le Comité a lui-même reconnu les obstacles qui freinent l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et appelé à continuer de fournir à ces pays une aide publique au développement pendant au moins 10 années supplémentaires, certains des pays qui ont le plus besoin de cette aide vont être rayés de la liste d'ici à l'an 2000. Ma délégation pense qu'il serait absolument injuste de radier des pays sans s'être assurés qu'ils sont en mesure de maintenir la dynamique de croissance qu'ils ont pu amorcer. D'autre part, les critères adoptés en 1991 doivent être réexaminés à la lumière de la mondialisation accélérée des années 90. Jusqu'à ce que l'on mette au point un indice de vulnérabilité, il serait très imprudent de radier un petit État insulaire de la liste.

Nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a été un jalon important dans la promotion et la protection des droits de l'homme, et qui fournit une base essentielle pour la démocratie, la liberté et la justice. Les droits de l'homme s'appliquent sans distinction de race, de sexe, de croyance, d'âge, de couleur ou de statut économique. Mais que l'on regarde vers le nord, le sud, l'est ou l'ouest, on constate que partout la réalité est bien loin de l'idéal. Nous devons donc redoubler d'efforts pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le monde entier.



Les Maldives restent fermement attachées à la promotion et la protection des droits de l'homme. Je suis heureux de faire savoir que mon pays a adopté cette année une nouvelle constitution garantissant mieux les libertés civiles et les droits fondamentaux, et renforçant les fondements et le fonctionnement de notre démocratie. Nous avons aussi accompli des progrès importants dans la réalisation des droits sociaux, économiques et culturels grâce à un développement économique soutenu et au progrès social. Nous croyons que la démocratie, le développement et la paix sont essentiels pour que les droits de l'homme deviennent une réalité.

La question de la réforme de l'Organisation est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis un certain temps déjà. Le processus de réforme s'est avéré difficile, mais ma délégation ne souhaite pas qu'il soit prolongé, car nous pensons que sa dynamique ne peut pas être maintenue indéfiniment. Cependant, il est important que nous restions bien centrés sur la question essentielle qui est de mettre cette Organisation en mesure de remplir une double promesse à tous les êtres humains, sans distinction de couleur, de race, de sexe ou de croyance, de vivre dans la paix, la justice et la prospérité et celle de créer des moyens qui permettent de protéger notre environnement et de jouir des libertés fondamentales. Cela signifie que la réforme doit concerner l'ensemble du système des Nations Unies.

S'agissant de la question spécifique de la réforme du Conseil de sécurité, ma délégation rend hommage aux efforts du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Toutefois, nous sommes toujours préoccupés par le manque de progrès dans ses travaux ainsi que par les difficultés qui empêchent d'aboutir rapidement à un accord sur cette question importante. Nous continuons à penser qu'il importe de faire aboutir au plus tôt les efforts visant à rendre le Conseil de sécurité plus représentatif des réalités du monde contemporain et plus capable d'y répondre afin qu'il devienne plus efficace.

L'engagement des Maldives en faveur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales est inébranlable. Nous sommes partie à tous les principaux instruments multilatéraux ayant trait à la maîtrise des armements et au désarmement. Depuis sa création, nous avons contribué de façon fidèle et régulière au Registre des armes classiques. Nous avons signé le

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires l'an dernier et nous sommes en voie de le ratifier. Ce matin, nous avons signé la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel et sur leur destruction.

Ma délégation est heureuse de constater les progrès considérables qu'a accomplis la communauté internationale dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, et elle se félicite des initiatives bilatérales qui se sont avérées réussies. Nous pensons que les approches bilatérales et multilatérales doivent se renforcer et se compléter les unes les autres pour que nous puissions parvenir au désarmement total.

Ma délégation estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix dans différentes régions du monde est un pas vers le désarmement nucléaire. À ce stade, nous soulignons l'importance du projet de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, et nous saisissons cette occasion pour inviter tous les pays d'Asie du Sud à faire preuve d'une sage prudence et à contribuer à la réalisation de ce noble objectif.

Dans nos efforts pour faire du monde un lieu plus sûr, nous ne devons pas seulement penser aux grandes puissances et aux grands événements. La sécurité est une, elle ne saurait être divisée selon les zones géographiques ou la nature des menaces. Le fléau persistant du terrorisme, qui montre bien trop souvent sa tête hideuse et assassine, menace aujourd'hui autant la sécurité internationale que la propagation d'armes nucléaires et d'autres armes dangereuses. L'idée que des groupes terroristes pourraient avoir accès à de telles armes est effrayante. La menace que fait peser le terrorisme sur les petits États est encore aggravée par des activités telles que le trafic de drogues, le blanchiment de l'argent sale et d'autres manifestations de la criminalité organisée qui lui sont liées. Voilà pourquoi nous avons adhéré à nombre de conventions internationales contre le terrorisme et nous envisageons activement d'adhérer aux autres conventions.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler l'appel, lancé par le Président de mon pays lors de la session du cinquantenaire de l'Assemblée, pour que la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires soit signée et ratifiée au plus tôt afin qu'elle puisse entrer en vigueur. Ma délégation estime que face à ces menaces, il est de l'intérêt de la communauté internationale de donner des garanties appropriées aux petits États, qui sont en fait en ligne de front face à la plupart de ces actes maléfiques.

Nous nous félicitons de la création de la Cour pénale internationale. Les auteurs de crimes de guerre, génocide et autres crimes contre l'humanité ne doivent pas pouvoir traverser une frontière pour échapper aux poursuites ou jouir de l'anonymat. Voilà pourquoi il est nécessaire de créer une cour internationale qui puisse poursuivre systématiquement les grands criminels de guerre où qu'ils se trouvent. Cela est plus urgent que jamais en cette période de l'après-guerre froide, qui se caractérise par la prolifération de conflits d'une férocité sans précédent. On ne doit pas permettre que les crimes épouvantables contre l'humanité commis en Bosnie-Herzégovine, au Rwanda, en Sierra Leone et ailleurs se reproduisent jamais, où que ce soit. Les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice. Ma délégation est fermement convaincue que seules la force et la détermination de la communauté internationale, et non la force et la détermination d'un seul pays, peuvent légalement être garantes de la paix et de la justice dans le monde.

Pour terminer, je voudrais à nouveau souligner la vulnérabilité des petits États insulaires. Ma délégation pense qu'il est impératif d'agir immédiatement pour alléger les difficultés que connaissent ces pays du fait de la dégradation de l'environnement. Si les prévisions actuelles concernant les changements climatiques se réalisent, les Maldives et d'autres petits pays insulaires sont menacés du sort le plus tragique : la disparition totale. Il reste très peu de temps. Il nous faut agir immédiatement. Sinon, nous n'existerons plus.

**Le Président par intérim** : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, M. Seyoum Mesfin.

**M. Mesfin** (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaiterais, tout d'abord, exprimer les félicitations de la délégation éthiopienne à M. Didier Operti pour son élection unanime, tout à fait méritée, à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Nous sommes tout à fait convaincus que les travaux de la présente session de l'Assemblée générale connaîtront un succès retentissant sous sa direction.

J'aimerais également exprimer notre reconnaissance au Président sortant pour la manière si efficace avec laquelle il a guidé les travaux de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Nous sommes grandement redevables au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui s'est efforcé d'insuffler une vitalité nouvelle dans l'Organisation des Nations Unies et qui, dans des circonstances difficiles, a réussi à faire chan-

ger les choses depuis qu'il est à la tête de cette Organisation. Nous apprécions vivement, en particulier, les efforts qu'il a déployés pour que l'on écoute la voix de ceux qui avaient besoin de se faire entendre et pour que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine soit plus fructueuse.

Je le félicite et le remercie en particulier de son rapport qui fera date sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Ce rapport, pour lequel le Secrétaire général a déjà été félicité de façon tout à fait méritée à maintes reprises, soulève toutes les questions essentielles pour l'avenir de l'Afrique et les traite avec tant de franchise et de transparence que je ne peux qu'espérer que nous trouverons tous la détermination nécessaire pour donner suite à ses recommandations.

Au cours de ces dernières années, nous avons fait en Afrique des efforts énormes pour changer l'image et les réalités de notre continent. En dépit de quelques déboires récents, d'innombrables progrès ont été accomplis en Afrique depuis le début des années 90, tant dans le domaine économique, qu'en ce qui concerne la promotion de la paix et de la stabilité sur notre continent.

Les dernières années ont montré de façon éclatante, que la plupart des pays africains, y compris le mien, l'Éthiopie, ont su faire preuve de la détermination nécessaire pour créer un climat intérieur propice à la croissance économique et au développement. Aujourd'hui, la plupart des pays africains ont compris que l'avenir économique des pays passe par le développement d'une économie de marché tirée par le secteur privé et ont pris les mesures qui s'imposaient à cette fin. Il est certes satisfaisant de constater que les résultats, en tous cas dans mon pays, sont encourageants.

Toutefois, on ne saurait contester que notre performance économique n'a pas été à la hauteur de nos espoirs et qu'elle est restée bien en-deçà du minimum requis pour vaincre le désespoir sur notre continent, en particulier chez les jeunes générations. Même si beaucoup de raisons expliquent en partie ces résultats, il est tout à fait évident que les réticences notoires de la coopération économique internationale, en particulier en ce qui concerne le commerce et la dette, sont les principaux obstacles à la régénération économique de l'Afrique. C'est pourquoi le Secrétaire général a rappelé dans son rapport qu'il faut d'urgence que, non seulement les Africains, mais également l'ensemble de la communauté internationale fassent preuve de la volonté politique d'assurer la croissance et le développement durables en Afrique.

En Afrique, au cours de ces dernières années, nous avons également tout fait pour promouvoir la paix et prévenir et enrayer les conflits, en particulier dans le cadre des organisations sous-régionales. À cet égard, la création par l'OUA d'un Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a été un progrès majeur; il ne faudrait pas sous-estimer les résultats que nous avons obtenus ces dernières années dans ce domaine.

Dans notre propre sous-région, nous avons continué de déployer des efforts afin de rétablir la paix au Soudan et de venir en aide au peuple somalien pour qu'il puisse parvenir à la réconciliation nationale et établir un gouvernement reposant sur une large assise ainsi qu'une autorité centrale. Dans les deux cas, si les succès n'ont pas été faciles, nous avons néanmoins poursuivi nos efforts car nous sommes convaincus, tout comme nos partenaires de la communauté internationale, qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre que d'agir au niveau sous-régional dans le cadre du mécanisme de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Il est cependant clair que les acquis pourtant modestes obtenus ces dernières années en matière de paix et de sécurité en Afrique ont été mis durement à l'épreuve au cours des derniers mois. L'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo est pour nous, une source de graves préoccupations. Nous espérons, cependant, qu'il sera possible de conjurer ce danger immédiat dans la région des Grands Lacs, sur la base du plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays de la région, y compris de la République démocratique du Congo, tout en tenant compte des problèmes de sécurité de tous les pays de la région.

L'Éthiopie est fermement convaincue que le seul moyen de garantir la paix et l'amitié entre les États est le respect scrupuleux, de la part de tous, des principes du droit international qui régit les relations entre États.

Néanmoins, la principale menace contre la paix n'est pas tant la violation du droit international en soi que la réponse de la communauté internationale face à cette violation. Lorsque la communauté internationale, pour quelque raison que ce soit, ne réagit pas face aux agressions et aux violations du droit international avec l'indignation et la détermination voulues, elle indique aux agresseurs, de façon délibérée ou non, que les principes du droit international ne sont pas là pour soutenir la paix et que les lois peuvent être violées impunément.

Telle est la leçon que nous avons tirée d'une des plus grandes désillusions que nous avons récemment connues dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. Je parle ici, bien entendu, de l'agression délibérée perpétrée par l'État d'Érythrée contre l'Éthiopie le 12 mai 1998. Malgré les efforts déployés par diverses parties, cette agression risque encore de déboucher sur une guerre totale entre les deux pays parce que, d'une part, l'Érythrée s'obstine à penser que tout règlement pacifique de la crise implique obligatoirement que l'Éthiopie cède devant elle et accepte de perdre sa souveraineté sur une partie de son territoire, et d'autre part, la communauté internationale donne l'impression dangereuse que l'agression, loin de coûter cher à l'agresseur, lui rapporte.

L'agression perpétrée par le régime érythréen contre l'Éthiopie est sans précédent à bien des égards. Tout d'abord, c'est une agression qui non seulement n'a pas été provoquée, mais qui en plus a été perpétrée contre un État qui jusqu'alors, était un véritable ami de l'Érythrée — probablement le seul véritable ami que l'Érythrée ait jamais eu jusqu'au triste jour où elle a décidé de frapper l'Éthiopie dans le dos. Deuxièmement, c'est une agression qui, aussi paradoxal que cela puisse paraître, visait à imposer la volonté et la politique de l'Érythrée à un pays que rien ne prédispose à jouer les seconds rôles auprès de l'Érythrée. Il est tout à fait possible que, du fait qu'elle se préoccupait essentiellement du développement et de la dépaupérisation ces dernières années, l'Éthiopie ait donné une impression fallacieuse aux dirigeants érythréens, qui ne comprennent rien d'autre que l'étalage de la force et la puissance militaire.

Consciente de ses responsabilités non seulement à l'égard de son propre peuple mais également à l'égard de la paix et de l'image de notre sous-région, l'Éthiopie a fait tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir à un règlement pacifique de cette crise, qui est due uniquement à l'agression érythréenne et à l'occupation du territoire éthiopien qui l'a suivie. Notre pleine coopération avec tous les efforts faits pour calmer le jeu — depuis la médiation américano-rwandaise jusqu'aux efforts constants de l'Organisation de l'unité africaine — témoigne de la retenue dont fait preuve l'Éthiopie, dans ces circonstances difficiles, bien que depuis les premiers jours de l'agression, elle ne puisse trouver en l'Érythrée un partenaire raisonnable pour la paix.

L'origine de la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée ne se trouve dans aucun conflit bilatéral entre les deux pays; elle est le résultat d'une agression — une agression non provoquée, qui constitue une violation flagrante du droit international. Pour beaucoup, cette agression érythréenne

contre l'Éthiopie a été incompréhensible. Mais pour ceux qui, comme nous, sont familiers avec la situation interne de l'Érythrée, le comportement du Gouvernement érythréen tient directement à ce qu'il n'existe en Érythrée rien qui ressemble à un État normal. Le vide institutionnel et l'absence d'État de droit et d'obligation redditionnelle expliquent le comportement agressif des dirigeants érythréens vis-à-vis de leurs voisins depuis l'accession de l'Érythrée à l'indépendance. Ce sont donc ces facteurs qui sont la principale cause de la crise actuelle entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Il est incontestable depuis quelque temps déjà que c'est l'Érythrée qui est l'agresseur. Telle est la conclusion de tous ceux qui, jusqu'à présent, ont essayé, dans les circonstances difficiles dues à l'obstination de l'Érythrée et à son manque de civisme, d'offrir leurs bons offices en tant que médiateurs pour faciliter la paix. Ceux qui ont participé de près aux divers efforts en faveur de la paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée ne manqueront pas de voir que l'Érythrée n'a jamais, au grand jamais, été disposée à donner sa chance à la paix. Ceux qui ont suivi de près les efforts faits jusqu'à présent pour régler la crise de façon pacifique n'auront pas manqué de constater non seulement l'indifférence totale des autorités érythréennes à l'égard de la paix, mais également leur tentative de dissimuler la vérité, leur manque de transparence et leur comportement inadmissible vis-à-vis de tous ceux qui ont tenté d'aider. Il est cependant regrettable que certains — jetant leurs principes aux oubliettes — semblent avoir tiré la conclusion que, face au manque de raison que l'on connaît et qui frôle la démence en Érythrée, ce qu'il faut faire, c'est de faire pression sur l'Éthiopie, qui est la victime de l'agression, pour qu'elle fasse des compromis sur ses principes et accepte de composer avec l'agresseur et, ainsi, de récompenser l'agression.

La communauté internationale ne doit pas perdre de vue deux choses en ce qui concerne les graves conséquences de l'agression de l'Érythrée contre l'Éthiopie pour le droit international et pour l'avenir de la paix et de la stabilité dans notre sous-région. D'abord, il faut reconnaître qu'il s'agit précisément d'un piège tendu par les autorités érythréennes, d'une course à la mort délibérément conçue et calculée, dans l'espoir que l'agression sera finalement récompensée. Inutile de dire que l'Éthiopie refuse de rentrer dans ce jeu de dupes; nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle adopte résolument la même position.

Deuxièmement, il ne faudrait pas croire qu'en adoptant la politique de la résignation, on éviterait la guerre et que la paix durable pourrait être ainsi assurée dans notre région.

Quoiqu'en raison de son passé récent, cette région ait besoin avant tout de paix, il faut l'admettre, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elle donne n'importe quoi pour éviter la guerre, et notamment pas à ce qu'elle fasse le jeu des agresseurs. C'est l'évidence même, et l'histoire l'a amplement démontré, qu'à long terme, la guerre ne peut être évitée en donnant gain de cause aux agresseurs.

Il est tout à fait illusoire de croire que l'Érythrée sera domptée; nous parlons d'expérience. Il suffit de voir ce qu'a fait l'Érythrée ces dernières années dans notre région. La propension à l'agression de l'Érythrée s'est manifestée d'abord dans son attitude belliqueuse vis-à-vis de ses voisins au cours des sept dernières années et a abouti à la forme la plus extrême d'agression contre l'Éthiopie. Face à cette attitude destructrice, on peut se demander pourquoi le bellicisme de l'Érythrée a été si longtemps toléré. La réponse est que, pensant que la transition de la gestion d'un mouvement de libération à la gestion d'un État indépendant ne se fait pas du jour au lendemain, nous espérions que d'une façon ou d'une autre, les dirigeants érythréens finiraient par mûrir, comme dans pratiquement tous les autres cas analogues. Mais nos espoirs se sont finalement évanouis le 12 mai 1998. Dans de telles circonstances, nous sommes absolument certains que si nous ne disons pas aux autorités érythréennes dans des termes très clairs que leur comportement illégal ne saurait être toléré plus longtemps, il en résultera une instabilité encore plus grande et un conflit interminable dans la sous-région, avec d'énormes conséquences pour la paix et la stabilité de notre continent.

Voilà pourquoi le Gouvernement et le peuple éthiopiens sont fermement convaincus que cette violation flagrante du droit international de la part d'un petit pays complètement aveuglé par l'arrogance et dévoyé par des dirigeants qui ont conclu que cette stratégie du bord de l'abîme serait toujours payante ne doit pas demeurer impunie. Quant à nous, que la communauté internationale soit à nos côtés ou pas pour défendre le principe fondamental de la préservation du droit international et de la résistance face à l'agression, nous sommes prêts, quelles que soient les conséquences, à résister seuls, s'il le faut, pour des raisons de principe ainsi que pour notre dignité nationale.

Comme nous nous en souvenons tous, ce ne serait pas la première fois que l'Éthiopie se trouve dans une pareille situation. La situation actuelle rappelle celle où se trouvaient l'Empereur Hailé Sélassié et la Société des Nations après l'agression italienne de 1936 contre l'Éthiopie. La mesure proposée à l'époque contre l'Italie était un embargo sur le pétrole, qui aurait certainement permis d'arrêter l'agression. Néanmoins, comme les grandes puissances de l'époque

avaient préféré céder devant l'Italie fasciste, la proposition fut rejetée. Par un déni de justice sans précédent dans l'histoire des conflits entre États, un embargo sur les armes fut imposé par la Société des Nations tant contre l'agresseur, l'Italie, que contre la victime de l'agression, l'Éthiopie.

Cet échec lamentable de la Société des Nations à empêcher l'agression, comme nous le savons tous et comme le confirment les livres d'histoire, a été une des causes de la disparition de la SDN et a contribué plus tard au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. Il faut espérer que la communauté internationale ne répétera pas cet épisode honteux, bien que la nature et l'ampleur du défi lancé aujourd'hui à l'Éthiopie soient radicalement différentes, et ne puissent être comparées aux difficultés qu'elle a connues pendant les jours difficiles qui ont précédé la Deuxième Guerre mondiale.

L'Organisation des Nations Unies est encore aux prises avec différentes questions qui affectent la paix et la sécurité internationales dans le monde. Il nous faut, entre autres, mentionner la situation de l'Angola qui nous préoccupe gravement. Le comportement de l'UNITA atteste à l'évidence une tendance dangereuse qui pourrait entraîner l'effondrement du processus de paix qui exige l'application intégrale du Protocole de Lusaka. Nous demandons instamment aux Nations Unies de faire tout le possible pour préserver la situation fragile en Angola et pour assurer l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans ce pays.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, nous espérons que tous les efforts seront déployés pour mettre pleinement en oeuvre les Accords d'Oslo afin d'instaurer une paix durable dans la région.

S'agissant de la question du Sahara occidental, nous espérons sincèrement que le référendum proposé concernant l'avenir du territoire sera organisé dès que possible afin que cette question soit réglée de façon définitive et satisfaisante.

En tant que membre fondateur de l'Organisation, l'Éthiopie a toujours été prête à contribuer dans toute la mesure de ses possibilités à tous les efforts visant à rendre l'ONU et ses divers organes plus efficaces et plus représentatifs. En conséquence, mon pays accorde une grande importance aux initiatives actuelles qui ont notamment pour but de réformer et de restructurer le Conseil de sécurité. Il est vraiment essentiel pour l'efficacité, la crédibilité et, j'ajouterais, le renforcement de la légitimité de cet organe

mondial que ce processus aboutisse rapidement à un résultat satisfaisant et fructueux.

Pour l'Éthiopie, et pour tous ceux qui ont confiance dans le multilatéralisme, il n'y a pas d'autre option possible que les Nations Unies. C'est pourquoi il convient de protéger l'ONU et ce qu'elle représente, et d'encourager et soutenir fidèlement et résolument son action, que ce soit dans le domaine de la coopération économique, du désarmement ou des droits de l'homme, l'Éthiopie continuera de n'être surpassée par personne lorsqu'il s'agira de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis de l'ONU dans ces domaines et dans tous les autres.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement de l'Éthiopie à l'Organisation des Nations Unies et à ce qu'elle représente.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jadranko Prlić, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine.

**M. Prlić** (Bosnie-Herzégovine) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un privilège et un honneur que de prendre la parole à cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au nom de la Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais, tout l'abord, féliciter M. Didier Operti de son élection à la Présidence. Ses compétences bien connues et son expérience des affaires internationales sont garantes de la sagesse qui guidera cette session. Notre gratitude va au Président sortant, M. Hennadiy Oudovenko de l'Ukraine.

Il y a quelques jours à peine, le résultat des récentes élections générales en Bosnie-Herzégovine a été rendu public. Nous avons pu constater que ces élections importantes, conduites sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), se sont déroulées pratiquement sans incident ni perturbation. De l'avis général des observateurs internationaux et locaux, nous avons eu des élections libres et régulières.

Un nouveau chapitre de la vie politique de la Bosnie-Herzégovine est sur le point de commencer. Le nouveau Parlement et le nouveau Conseil des ministres devront s'atteler sans retard à un certain nombre de questions d'importance vitale pour notre pays. C'est bien la destinée d'un pays qui est en jeu; un pays qui a une structure interne particulière : trois peuples, deux entités, mais un seul État reconnu sur le plan international. Seul le respect scrupuleux

de l'égalité des droits et une participation adéquate au pouvoir des parties en Bosnie-Herzégovine peut nous permettre de réaliser notre objectif, qui ne peut être crédiblement remplacé par aucun autre à savoir, un État moderne fondé sur la primauté du droit, la démocratie parlementaire, le respect des droits de l'homme et l'économie de marché. Cela ouvrira également la porte à notre intégration dans les institutions européennes et atlantiques. Le signe le plus encourageant dans ce sens a été la récente Déclaration de soutien de l'Union européenne ainsi que la création d'une force d'intervention interarmées Union européenne-Bosnie-Herzégovine.

Il est évident que nous ne pouvons pas faire tout cela seuls. Nous devons prouver à nos amis et à nos partisans partout dans le monde que nous pouvons être un partenaire responsable et fiable dans ce projet commun qui devrait faire entrer la Bosnie-Herzégovine dans la famille des États démocratiques. Mais il ne faut pas non plus oublier que, fatalement, ceux qui en Bosnie-Herzégovine veulent autre chose ou qui violent les règles, ne pourront pas participer à cette entreprise d'une importance cruciale.

La question de l'avenir de mon pays est posée dans bien des régions du monde. Elle se pose aussi, avec une plus grande intensité affective et existentielle en Bosnie-Herzégovine même.

Il n'y a pas de réponse facile en Bosnie-Herzégovine. Cependant, puisque nous parlons ici de l'avenir d'un pays bien particulier, il y a une réponse possible qui est à la fois simple et compliquée. Simple parce que quiconque a des responsabilités officielles en Bosnie-Herzégovine a l'obligation de mettre en oeuvre les Accords de Dayton, intégralement et sans conditions. Compliquée parce que tout dépendra, dans une large mesure, de la volonté politique, de la notion de responsabilité historique et de la détermination de chaque acteur de cette structure étatique complexe qu'est la Bosnie-Herzégovine.

*M. Baudin (Sénégal), Vice-Président, assume la présidence.*

Près de trois ans après la signature de l'Accord de paix, la consolidation de la paix et le processus de reconstruction en Bosnie-Herzégovine franchissent une nouvelle étape. Dès le départ, la mise en place de la composante militaire s'est effectuée sans heurt, permettant de créer un climat de sécurité généralement satisfaisant. Nous avons ainsi pu concentrer nos énergies sur les aspects civils de l'Accord qui se sont révélés extrêmement complexes. Nous avons parcouru un chemin semé d'embûches, de méfiance,

de malentendus et d'obstacles divers. Mais c'est aussi à ce moment que nous avons vu les premiers signes annonçant l'instauration de la confiance et l'établissement des fondements nécessaires à un partenariat salubre.

Malgré les critiques souvent justifiées au sujet de la lenteur des progrès, il ne faut pas oublier les acquis importants : nous avons maintenant un drapeau unique, une devise commune, des plaques d'immatriculation communes et des passeports communs, la liberté de circulation s'est généralement améliorée et les efforts de reconstruction ont beaucoup progressé. Néanmoins, des problèmes de taille restent à résoudre : retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur foyer, bon fonctionnement des institutions de l'État, indépendance du système judiciaire, protection uniforme des droits de l'homme.

C'est pourquoi, les élections étant maintenant derrière nous, il faut désormais mobiliser la volonté et l'énergie politiques nécessaires pour résoudre tous les problèmes que nous venons d'évoquer. Une Bosnie-Herzégovine multiethnique et multiculturelle dans ses deux entités, au sein desquelles le respect mutuel, l'égalité et la coopération entre les peuples constitutifs et les différents groupes ethniques seront acquis pour tous, constituera la meilleure réponse face aux théories superficielles qui prétendent que les affrontements sont inévitables entre des cultures et des civilisations différentes.

Il est sans aucun doute nécessaire que la communauté internationale maintienne une présence en Bosnie-Herzégovine. Sans l'aide généreuse et l'appui qu'elle nous a offerts jusqu'à présent, peu de choses auraient pu être réalisées. L'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies jouent un rôle de chef de file parmi les organisations qui font de leur mieux pour aider la Bosnie-Herzégovine à venir à bout de ses difficultés. Mais il est maintenant temps de se demander s'il n'y aurait pas lieu à l'avenir de dépasser le rapport bénéficiaire/donateur et de le remplacer par un effort conjoint axé sur des projets concrets auxquels les entreprises et l'infrastructure locales pourraient participer plus activement.

Cela pourrait sans aucun doute accélérer le relèvement de l'économie en Bosnie-Herzégovine et nous aider à atteindre un taux de croissance que nous puissions maintenir sans assistance extérieure. Des perspectives économiques plus favorables nous donneraient certainement des moyens accrus pour surmonter un grand nombre d'obstacles et assurer la stabilité dans l'ensemble du pays; enfin, l'objectif ultime, qui est de confier la responsabilité de la conduite

des affaires du pays aux citoyens de Bosnie-Herzégovine, pourrait ainsi être mieux servi.

Dans une perspective plus large, c'est de cette manière que la Bosnie-Herzégovine pourra devenir un facteur de stabilité dans la région et un partenaire actif dans la construction d'un système de sécurité sur le continent. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne pouvons pas agir seuls en Bosnie-Herzégovine. Mais, la main dans la main avec la communauté internationale, nous pouvons poursuivre notre voyage dans le nouveau millénaire avec plus d'espoir et de meilleures chances.

Dans moins de deux ans, ce siècle riche en réalisations et en prouesses technologiques inimaginables, mais qui a également connu deux guerres mondiales et un certain nombre de conflits de moindre envergure mais non moins tragiques, prendra fin. Nous entrons dans un nouveau millénaire avec beaucoup d'attentes mais également avec un lourd héritage.

Ce serait donc une faute morale et politique de ne pas parler des événements tragiques et de plus en plus alarmants qui se déroulent dans la région du Kosovo en République fédérale de Yougoslavie et qui ont sans doute un effet de contagion dans notre pays, au moins sur le plan psychologique. Néanmoins, la situation en elle-même mérite notre attention et notre engagement sérieux, indépendamment de ses conséquences pour la Bosnie-Herzégovine et au-delà.

Il faut tirer les leçons des réactions de la communauté internationale face à la crise qui a récemment déchiré la Bosnie-Herzégovine. Pour aboutir rapidement à une solution adéquate, il faut associer l'esprit de décision, la rapidité d'action et l'utilisation de tous les outils et remèdes disponibles judicieusement combinés pour résoudre les problèmes critiques. Les droits humains, nationaux et démocratiques de toutes les parties doivent être protégés, tout comme l'intégrité territoriale de tous les États de la région. Quels que soient les moyens utilisés pour y parvenir, toute solution durable doit comporter un règlement politique, auquel toutes les parties doivent adhérer, même si elles ne sont pas toujours très enthousiastes. Nous sommes disposés à y contribuer dans la mesure de nos capacités et le soutien actif de chacun d'entre nous sera nécessaire.

D'autre part, la Bosnie-Herzégovine s'est efforcée de tirer les leçons de son passé récent. Quand la leçon coûte cher, on apprend mieux. Mon pays a notamment ratifié la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous devons maintenant poursuivre nos

efforts de déminage et l'aide de la communauté internationale sera également indispensable dans cette action.

L'expérience de la Bosnie-Herzégovine a également influé d'une manière décisive sur l'adoption récente du Statut de la Cour pénale internationale à Rome. Nous avons joué un rôle important et actif à Rome car nous sommes convaincus que la justice et la réconciliation, la légalité et la paix, sont indissociables. La nouvelle Cour doit tenir compte de l'expérience du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie qui a contribué de façon déterminante à l'instauration d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine.

En Bosnie-Herzégovine, nous sommes convaincus que ceux qui sont responsables de violations graves du droit international humanitaire doivent être traduits en justice, indépendamment de l'appartenance ethnique des victimes ou des auteurs de ces crimes. Nous avons un intérêt direct et décisif à veiller à ce que tous les signataires et toutes les parties concernées, honorent tous les engagements pris au titre de l'Accord de paix et respectent pleinement les décisions du Tribunal international.

Notre Organisation universelle, l'ONU, qui pendant toute cette période, a été le principal instrument de promotion de la paix, de la coopération et du développement sur notre planète, est une chose dont nous pouvons être fiers. Face à ces nouveaux défis, nous voudrions que l'ONU devienne encore plus efficace et active face à un certain nombre de problèmes de dimension mondiale.

La lutte contre le terrorisme, le trafic illicite d'armes et de drogues et les violations des droits de l'homme figurent en priorité dans notre programme commun pour un avenir meilleur. Une ONU dynamique, efficace et mieux centrée, dotée d'un mandat clairement défini, a un rôle indispensable à jouer dans cet effort.

Cette année, nous allons célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Grâce à ce document et aux efforts acharnés déployés dans le monde, la question des droits de l'homme est maintenant envisagée à l'échelle planétaire et le respect et la protection de ces droits est une des tâches les plus importantes à laquelle la communauté internationale se consacre à présent.

La fin de ce millénaire a été marquée par un nombre croissant de crises humanitaires d'une grande ampleur. Il faut en tirer les enseignements car les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire et les actes de barbarie sauvage auxquels nous avons assisté dans

diverses régions du monde au cours des dernières années sont un affront à l'humanité.

Notre propre expérience en Bosnie-Herzégovine, nous a appris des choses que notre devoir humanitaire nous appelle à partager avec la communauté internationale. Nous le devons à nous-mêmes, ainsi qu'à nos enfants. C'est pourquoi mon gouvernement a l'intention de proposer à l'aimable attention de cette Assemblée une série de principes fondamentaux qui devraient régir l'action humanitaire dans les situations d'urgence. Il ne s'agit pas de faire double emploi avec les activités en cours ni de les sous-estimer, mais plutôt de compléter ce qui existe et de faire prendre conscience de la nécessité d'adapter les normes et les pratiques aux nouvelles réalités. Nous sommes certains que tous les États Membres s'associeront à nous dans cet effort afin qu'ensemble, nous puissions contribuer au développement d'un nouvel ordre humanitaire international.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Guatemala, S. E. M. Eduardo Stein Barillas.

**M. Stein Barillas** (Guatemala) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Bolivien Omar Aguirre, l'Australienne Lisa Malone, l'Uruguayen Pablo Gorga, l'Espagnol Luis Escoto, le Chilien Pedro Ruz, et les Guatémaltèques Rolando Palacios et Celso Martínez, tous membres du personnel de l'ONU envoyés au Guatemala pour participer à la surveillance des Accords de paix, ont perdu la vie dans un tragique accident d'avion, le 17 mars dernier, alors qu'ils se rendaient dans une région isolée pour accomplir leur mission. Avec l'accord de cette auguste Assemblée, j'aimerais rendre un hommage sincère à ceux qui, en temps de paix, ont généreusement donné leur vie pour la paix au Guatemala.

Tout aussi consternés par la destruction causée par le passage de l'ouragan Georges en République dominicaine, à Haïti, à Cuba, à Porto Rico, à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis et dans d'autres territoires des Caraïbes ainsi que dans le sud des États-Unis, nous tenons à exprimer la solidarité du peuple et du Gouvernement guatémaltèques avec ceux qui ont subi des deuils irréparables et de graves pertes économiques.

Le Guatemala est honoré de souhaiter la bienvenue à M. Opertti qui vient de se joindre au groupe de personnes éminentes qui ont eu la responsabilité et le privilège de diriger les débats de cette noble instance depuis sa création. Son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale est, en même temps qu'une

reconnaissance de ses grandes qualités diplomatiques, le résultat des efforts que son pays et lui ont déployés en faveur de la compréhension entre les peuples et les nations du monde.

Nous sommes certains que notre Organisation bénéficiera de sa vaste expérience, qui fait de lui un des défenseurs des principes sur lesquels repose le système interaméricain. Cette expérience nous est garante qu'il continuera l'excellent travail accompli par son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, à qui nous voulons exprimer notre reconnaissance pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale durant son mandat.

C'est la deuxième fois que le Guatemala prend la parole devant l'Assemblée générale depuis la signature des Accords de paix qui ont mis fin à la lutte fratricide qui a déchiré notre pays de façon insensée pendant près de 40 ans. Je dois de nouveau prendre acte de la solidarité dont a fait preuve la communauté internationale tout au long du processus, notamment pour appuyer le travail long et difficile de mise en oeuvre des Accords, qui nous mènera à la reconstruction de notre société et à la réalisation de nos profondes aspirations au développement économique, à l'équité et à la justice.

L'ONU, le Gouvernement et le peuple guatémaltèques ont oeuvré ensemble pour la mise en oeuvre des Accords de paix. Avec la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), nous avançons avec sûreté et fermeté dans l'application de ces Accords, et c'est avec beaucoup de satisfaction que je peux dire à l'Assemblée que nous faisons d'importants progrès selon le calendrier prévu.

C'est pourquoi nous nous félicitons du rapport sur l'application des Accords de paix au Guatemala (A/53/288), publié récemment par le Secrétaire général, et nous appuyons la recommandation qu'il adresse à l'Assemblée générale d'autoriser la prorogation du mandat de la MINUGUA jusqu'au 31 décembre 1999.

La paix telle que nous la connaissons actuellement nous amène, en tant que membre d'une organisation dont l'objectif principal est le maintien de la paix entre les pays, à réaffirmer notre confiance dans le multilatéralisme comme moyen de mettre en oeuvre l'effort solidaire de cohabitation des peuples du monde. Pour les Guatémaltèques, les organismes régionaux, les nations soeurs et les accords internationaux ont cessé d'être des abstractions et sont devenus des éléments de notre réalité tangible qui, joints à notre propre expérience politique et culturelle, débouchent sur une nouvelle synthèse des dimensions mondiale et locale. Cette



nouvelle synthèse au Guatemala se traduit par la paix, dont l'origine remonte à la conjonction heureuse du pacifisme ancestral de nos propres cultures millénaires et des valeurs éthiques universelles que préconisent les diverses instances régionales et mondiales de convergence multilatérale.

Ces résultats positifs nous ont incités à accroître notre participation aux initiatives de coopération régionale, et notamment au processus d'intégration centraméricaine, en faveur duquel le Guatemala s'est énergiquement mobilisé parce qu'il partage avec d'autres participants la conviction qu'une Amérique centrale unie sera beaucoup plus capable de relever les défis de la mondialisation pour le bien-être de nos peuples.

De plus, nous estimons que les lieux de gestion multilatérale ont une importance fondamentale pour la promotion de la paix et du développement, et c'est pourquoi nous participons activement aux travaux de consolidation de l'Association des États des Caraïbes. Cette dernière est une organisation dont font partie 25 États qui ont la mer des Caraïbes comme patrimoine commun et qui partagent des traditions culturelles et linguistiques très variées. Ces États ont décidé de s'unir pour prospecter le potentiel qui existe dans la région pour créer des conditions qui permettraient d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Nous n'avons pas le temps de poursuivre l'énumération des diverses initiatives d'intégration régionale. Toutes ces initiatives montrent bien l'importance que le Guatemala accorde aux efforts que font les instances multilatérales pour promouvoir la coexistence dans la justice et l'égalité au sein d'un cadre de plus en plus interactif et interdépendant. L'état général du monde contemporain ne s'y exprime plus seulement à l'occasion d'événements périodiques, mais constamment, comme la réalité permanente et quotidienne de tous les habitants de la planète, une réalité qui peut être perçue comme riche de possibilités à exploiter ou comme lourde de menaces et qui suscite tant des réactions enthousiastes et ingénues que des résistances intégristes et irrationnelles.

C'est pourquoi la gestion multilatérale doit relever d'institutions renouvées, souples et participatives, qui correspondent au dynamisme créé par les nouvelles relations internationales de l'après-guerre froide. Ainsi, le Guatemala a observé avec attention les efforts de modernisation entrepris au sein de l'Organisation. Nous avons assumé avec enthousiasme la responsabilité de participer à une expérience pilote de mise en oeuvre des réformes administratives.

C'est avec satisfaction que nous notons le progrès des réformes et nous remercions de nouveau les institutions du système des Nations Unies de leur appui, qui a été coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Cette aide, si utile à notre processus de paix et de développement, est une manifestation concrète sur notre territoire de la réforme du système.

Les efforts que fait le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour moderniser l'Organisation, en tenant compte des préoccupations des États Membres, méritent toute notre gratitude. Au mois de juillet dernier, le Secrétaire général nous a fait l'honneur de visiter le Guatemala et nous avons pu constater directement la détermination et l'engagement qu'il a mis au service du renforcement de notre Organisation, guidé par une vision claire de l'avenir, à l'approche du nouveau millénaire.

Le Guatemala partage avec d'autres États Membres la conviction qu'il convient de poursuivre les délibérations sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous avons donc pris connaissance avec intérêt des différentes propositions formulées jusqu'à présent et nous espérons que les vues des divers États Membres pourront converger vers un accord qui permette une réforme authentique et équitable pour toutes les régions, faisant ainsi preuve de l'esprit démocratique qui doit régner au sein de l'Organisation.

Je me dois d'insister sur le rôle qui incombe à l'ONU dans la création, la codification et l'application des normes du droit international. Il serait bon que l'Organisation soit plus active dans ce domaine : cela stimulerait la créativité des États Membres face aux problèmes communs et permettrait d'éviter d'introduire dans le droit international des ambiguïtés qui risqueraient de le rendre trop permissif et des normes conçues pour des systèmes juridiques nationaux et imposées ultérieurement à des pays moins développés. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts dans ce domaine.

Au seuil du nouveau millénaire et avec l'avènement d'une société internationale de plus en plus interdépendante, nous demandons un ordre commercial plus équitable et plus juste, avec des règles claires et des chances égales pour toutes les régions et tous les États. C'est la seule façon de promouvoir le développement dans des zones où il est impératif d'éliminer le paupérisme et d'établir des sociétés plus justes.

Comme l'a bien dit ici même le Président de la Colombie, le développement doit tenir compte de la dimension humaine des sociétés. Nous devons nous efforcer de réaliser

plus d'équité dans la répartition des ressources et des charges à l'intérieur de nos sociétés. Mais il est de plus en plus difficile, à l'heure actuelle, de satisfaire aux conditions qu'imposent les institutions internationales de financement sans sacrifier le bien-être des populations déjà très pauvres. Nous sommes en outre inquiets de la situation économique mondiale de plus en plus incertaine, marquée par des pratiques spéculatives contestables et porteuses de désordre en l'absence de contrôle effectif de la part des autorités concernées. Le monde est plein de produits que ni les gens ni les pays ne peuvent acquérir et nos petits pays qui manquent de puissance économique sont marginalisés.

Alors que les États d'Amérique centrale s'efforcent d'intégrer et de libéraliser leur économie, et alors que nous essayons d'oublier des années de conflit armé et de nous adapter aux exigences du marché mondial, nos produits doivent bénéficier d'un accès équitable et non discriminatoire aux marchés internationaux et notre compétitivité en tant que terrain d'accueil de l'investissement productif doit être reconnue.

Un des thèmes les plus importants à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est le désarmement. À l'instar des autres États d'Amérique centrale, le Guatemala condamne tous les types d'essais nucléaires. Nous avons dit la préoccupation que nous inspiraient les récents essais effectués sur d'autres continents. De telles actions ne contribuent pas à la paix et au désarmement nucléaire auxquels aspirent la plupart des États Membres.

Le Guatemala a été un des premiers pays signataires de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de la fabrication et de l'emploi des mines antipersonnel. Nous demandons aux pays qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties à cette Convention.

Nous notons également avec une vive satisfaction que les préoccupations des États Membres relatives à la question des armements s'élargissent pour couvrir la prolifération, le trafic illégal et l'utilisation abusive des armes de petit calibre. Le Guatemala attache beaucoup d'importance à la solution de ce problème, et nous pensons que la plate-forme d'Oslo peut déboucher sur des réponses satisfaisantes.

Nous sommes très préoccupés de voir que même si les conflits internes ont été apaisés dans la plupart des États, la communauté internationale continue d'être le témoin horrifié d'actes odieux de terrorisme international tels que ceux qui ont causé tant de victimes en Afrique et en Irlande du Nord. La communauté internationale ne doit pas se contenter de condamner et rejeter unanimement ces actes révoltants et

lâches dont les premières victimes sont des innocents qui n'ont rien à voir avec les motifs invoqués, elle doit aussi donner effet à la résolution de la Conférence de Rome sur le Statut de la Cour pénale internationale, selon laquelle

«les actes terroristes, quels qu'en soient les auteurs, où qu'ils soient commis et quelles qu'en soient les formes, les méthodes et les motivations, sont des crimes graves qui concernent la communauté internationale». (A/Conf.183/10, annexe 1, sect. E, par. 2)

Comme on le sait, le Guatemala a été un des derniers terrains de la guerre froide, où des réseaux transnationaux opéraient en toute impunité en appuyant la sale guerre à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Nous voulons de nouveau exprimer notre ferme détermination politique d'empêcher à tout jamais que notre territoire ne serve à préparer une agression contre un autre État.

À l'approche du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Guatemala réaffirme sa ferme volonté d'honorer les principes figurant dans la Déclaration. Une des tâches les plus importantes du Gouvernement du Président Alvaro Arzú est de défendre les droits de l'homme et de veiller à ce qu'ils soient respectés dans tous les aspects de la vie de notre pays. La dimension des droits de l'homme a été incorporée dans toutes les sphères de la vie civile. Il reste beaucoup à faire, mais nous avons indubitablement réalisé de grands progrès dans la direction du plein épanouissement de notre riche diversité ethnique, multiculturelle et multilingue.

L'Organisation des Nations Unies, qui a été créée en 1945 pour défendre l'idéal de la paix dans le monde, et dont le rôle fondamental est de parvenir à faire coexister les nations sur la base du respect mutuel entre États, est l'instance suprême représentative de tous les peuples. Toutefois il existe encore, après 53 ans, des territoires dont les citoyens ne sont pas représentés ici. Mon pays est conscient des divisions qui persistent entre peuples frères au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Nous formons des vœux pour que leurs différends se résolvent par le dialogue et dans la paix de façon que tous les peuples du monde, sans exclusion ni discrimination d'aucune sorte, puissent être représentés aux Nations Unies.

Je rappellerai en particulier la situation des 22 millions de citoyens de la République de Chine à Taïwan, qui continuent d'avoir un important havre de santé économique très importante dans une région ébranlée par les incertitudes financières.

À l'approche du nouveau siècle, notre Organisation doit relever d'importants défis. Nous espérons que grâce à la volonté de tous les États Membres, nous pourrions inaugurer ce nouveau siècle avec des mesures fortes propres à assurer la survie du genre humain, en leur assurant une vie de paix, la protection de notre environnement, la croissance économique et le développement durable. C'est seulement à ce prix que l'on pourra réaliser le rêve de ceux qui, pleins d'idéaux, fondèrent les Nations Unies à San Francisco en 1945.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est le chef de la délégation de la Grenade, S. E. M. Robert Millette. Je l'invite à prendre la parole.

**M. Millette (Grenade) (interprétation de l'anglais)** : Ma délégation félicite le Secrétaire général et son personnel des efforts qu'ils déploient pour faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument qui réponde mieux aux besoins des États Membres et de la communauté internationale, particulièrement des nations en développement.

Ma délégation féliciter également M. Didier Operti de son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous tenons aussi à remercier M. Hennadiy Oudovenko, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, de la façon remarquable dont il a conduit les travaux de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Saint Thomas d'Aquin nous exhortait en ces termes :

«Il vaut mieux éclairer que simplement briller; partager avec les autres les fruits de sa contemplation plutôt que de s'abîmer dans cette contemplation.»

Dans le contexte du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, se rappelant l'exhortation de saint Thomas d'Aquin, la délégation de la Grenade se permet d'offrir humblement à la réflexion de cette noble Assemblée les fruits de la contemplation de quelques penseurs sur les rapports humains dans la société ou entre nations.

Dans son poème *Lines written in Early Spring*, le poète William Wordsworth écrivait :

«Un jour qu'en un bosquet je m'étais adossé,  
En proie à cette humeur où les pensées riantes  
Engendrent à leur tour des pensées moins heureuses,  
J'entendis l'harmonie de mille et mille notes.

À ses aimables oeuvres, la Nature a mêlé  
L'âme humaine qui vit au plus profond de moi.  
Mon coeur est angoissé de ce spectacle affreux  
De l'homme qui de l'homme fait bourreaux et victimes.»

Dans le Livre I de *La République*, Platon observait que

«L'humanité censure l'injustice parce qu'elle craint d'en être la victime, et non parce qu'elle répugne à la commettre.»

Et Michel de Jouvenal, dans son avant-propos à un ouvrage du XXe siècle sur l'histoire de la désintégration de la Grèce antique, nous exhorte à

«étudier l'histoire pour en tirer des enseignements, afin d'acquérir la sagesse politique.»

L'idéal de paix entre les nations de notre monde a par deux fois au cours de ce siècle inspiré la création d'un organe permettant de modérer, sinon de régler, les interactions internationales. Malheureusement, pour ces deux initiatives, l'accent a été mis sur la manière d'éviter la guerre plutôt que sur le concept de paix, si finement défini par saint Thomas d'Aquin comme la tranquillité qu'engendre l'ordre.

La Société des Nations s'est effondrée dans l'ignominie. Elle a péri par manque d'honneur. Elle a été infidèle même aux principes relativement peu ambitieux sur lesquels elle avait été fondée. Les faibles y ont été sacrifiés sur l'autel de la facilité, où l'on vénérât le pouvoir militaire. Ainsi a sombré la première tentative d'établir la paix internationale en cherchant à éviter la guerre. La politique de concessions constantes et de non-engagement a engendré alors la Seconde Guerre mondiale.

Pourtant, après les horreurs de la grande guerre, qui ont conduit à la création de l'Organisation des Nations Unies, le regretté Winston Churchill, tentant de persuader le peuple britannique — et, d'ailleurs, le reste du monde — de s'associer à la seconde tentative de construction de la paix entre les nations, ne disait-il pas :

«Mieux valent les attaques verbales que les attaques armées.»

L'histoire montre que nous n'avons pas réussi à éviter la guerre.

Au moment où l'Assemblée examine les interactions qui se produisent entre des nations et au sein des nations, la délégation grenadienne suggère sincèrement et humblement que nous nous demandions pourquoi nous n'avons pas interrogé l'histoire pour acquérir la sagesse politique.

Se peut-il que certains parmi nous souscrivent encore à l'adage dominant selon lequel la force prime le droit? Ou bien les opérations de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes subsidiaires sont-elles encore guidées par le précepte que la richesse mérite des privilèges spéciaux — fût-ce au détriment des moins riches, et plus particulièrement des pauvres?

Se peut-il qu'un tel précepte continue à être déterminant pour décider ce qui est vraiment acceptable concernant la composition du Conseil de sécurité et le droit de veto?

L'histoire atteste de tout l'éventail de l'expérience humaine, que ce soit dans le contexte de la *Pax Romana* ou dans celui des empires de l'époque contemporaine.

Quand aurons-nous assez de sagesse politique pour mettre de l'ordre dans les interactions humaines, au sein des nations et entre nations, afin d'assurer une tranquillité qui permette à la paix de régner dans le monde?

C'est avec une grande humilité que la Grenade déclare que la paix entre les hommes et entre les nations ne sera réalisée que lorsque les droits de l'homme seront réellement respectés et honorés universellement. En fait, la Grenade affirme que les différents droits de l'homme qui ont été définis individuellement pourraient être regroupés sous une seule formule : le droit pour chaque individu de réaliser la plénitude de la dignité humaine.

À cet égard, la Grenade exprime sa préoccupation face au sort des prisonniers koweïtiens dont les droits de l'homme sont violés au moment où nous parlons.

Un des plus graves affronts à la dignité humaine est la pauvreté qui prive des êtres humains du minimum vital. Les handicaps physiques sont aussi parmi les facteurs qui donnent trop souvent l'occasion d'insulter la dignité humaine.

Par conséquent, la Grenade appuie sans réserves l'appel en faveur de l'éradication du paupérisme et demande instamment que l'on agisse d'urgence pour atteindre cet objectif. La Grenade se déclare très préoccupée des embargos imposés par l'ONU qui englobent la nourriture et les médicaments. La Grenade demande instamment et avec humilité que les embargos de ce type soient revus rapide-

ment. Horrifiée par les blessures et les mutilations que provoquent les mines, la Grenade demande instamment que toutes les mines antipersonnel soient détruites, et que leur production soit désormais interdite. En outre, la Grenade demande, comme elle l'a déjà fait précédemment, que les champs de bataille, anciens et actuels, soient, dans le cadre d'un projet parrainé par l'ONU, débarrassés de toutes les armes de guerre qui peuvent encore blesser ou tuer des animaux et même des hommes.

Les stupéfiants contiennent un potentiel puissant de dégradation de la dignité humaine. Le fait que leur utilisation par telle ou telle personne soit volontaire ne remet pas en cause ce potentiel destructif. Au contraire, ce laisser-aller volontaire accélère simplement la transformation d'un potentiel latent en une activité virulente.

En conséquence, la Grenade demande instamment à l'ONU d'être de plus en plus implacable dans sa campagne contre le trafic de stupéfiants. Nous proposons que l'ONU parraine, avec un appui adapté à chaque cas, des programmes nationaux visant à éliminer l'utilisation des drogues illicites par les écoliers et les étudiants, ainsi que par tous les jeunes dans le monde entier.

À cet égard, nous louons le projet de Programme d'éducation pour éviter l'abus des drogues (DARE) et nous recommandons qu'on l'étende au monde entier, en l'adaptant aux différentes situations.

Les catastrophes peuvent prendre de nombreuses formes. Qu'elles soient dues à des causes naturelles ou à l'action de l'homme, elles sont une énorme menace pour la dignité humaine comme pour la vie de l'homme.

S'agissant de catastrophes naturelles, l'humanité est bien consciente de cette menace. D'où la frayeur que nous inspirent ces catastrophes. Mais cette angoisse risque de nous amener à accepter les conséquences comme quelque chose d'inévitable, à peine moins inévitable que la catastrophe elle-même. C'est peut-être ce qui explique l'insuffisance souvent constatée des mesures de préparation aux catastrophes. Il faut combattre cette résignation.

Il faut aussi reconnaître que parfois les hommes provoquent délibérément des catastrophes.

La dignité de l'homme est aussi menacée par les catastrophes économiques. On l'a vu récemment en Extrême-Orient et c'est le cas actuellement dans d'autres parties du monde.

La Grenade soutient que l'ONU et ses organes subsidiaires compétents, ainsi que ses institutions et agents, doivent, en toute conscience, envisager d'un oeil nouveau la mondialisation qui a inspiré différents régimes, notamment en matière de commerce et qui a causé une telle dégradation de la dignité humaine et bien des souffrances aux peuples du monde.

Un commerce qui ne tient pas compte de l'aspect humain ne peut pas promouvoir le bien-être de l'homme. C'est impossible. C'est pour cela qu'il a une origine diabolique.

Notre monde doit être centré sur l'humanité; il doit être convivial. La Grenade demande que nous réglementions les nombreux systèmes qui, pris ensemble, composent nos interactions mondiales.

La Grenade attire humblement l'attention sur les remarques faites par un comité d'ONG internationales qui s'occupe des rapports entre les droits de l'homme et le commerce et l'investissement. Par une lettre datée du 20 juillet 1998, le comité a invité notre Premier Ministre et notre Ministre des affaires étrangères à réfléchir à certains risques qui pourraient menacer la jouissance des droits de l'homme par notre peuple en raison des différents accords multilatéraux sur l'investissement et des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cinq risques ont été identifiés, et nous acceptons la validité des arguments avancés. Cependant, j'en soumettrai seulement trois à votre curiosité, et donc à votre réflexion.

Premièrement, le droit de l'homme à l'autodétermination englobe le droit de tous les peuples de déterminer leur avenir économique. Ce droit subsidiaire pourrait être érodé ou même détruit si les investisseurs étrangers sont dispensés de responsabilité sociale dans la communauté dans laquelle ils opèrent.

Deuxièmement, le principe de non-discrimination dans le commerce et les investissements pourrait être contraire à une politique nationale de lutte contre les discriminations injustes, et d'égalité des groupes vulnérables.

Troisièmement, des conditions favorables aux investisseurs étrangers pourraient dans certains cas être contraires au droit au plein respect de la dignité humaine.

La Terre est un don de Dieu à tous les peuples du monde et nous sommes donc tous investis de la responsabilité collective de protéger notre planète et son environne-

ment. Nous sommes libres de choisir notre lieu de vie mais cette liberté ne signifie pas pour autant que nous puissions envahir et détruire d'autres zones, quelles que soient leur dimension et leur population. Chaque nation a le droit de valoriser les ressources de son propre territoire mais pas au détriment de la population d'une autre nation.

Par conséquent, le transport de déchets nucléaires empruntant les voies terrestres ou maritimes d'autres pays constitue une violation des droits fondamentaux des peuples de ces pays, de même que le déversement de déchets toxiques sur le territoire des pays les moins avancés ou l'exportation sur leurs marchés de produits alimentaires ou de procédés de production considérés comme dangereux dans leur pays d'origine.

On a déjà attiré l'attention, ici, sur l'échec scandaleux de la Société des Nations et sur la cause de cette débâcle. Pour le présent, il suffira de rappeler qu'il y a des exemples dans lesquels deux pays qui, autrefois constituaient un État souverain unique, sont aujourd'hui Membres de l'Organisation des Nations Unies.

La population de la République de Chine à Taiwan — qui compte plus de 22 millions d'habitants — a exercé son droit de participer aux activités des organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies. Continuant à exercer ce droit, elle a choisi de participer aux actions internationales visant à aider les peuples des pays les moins avancés à réaliser pleinement leur dignité humaine. À cet effet, la République de Chine à Taiwan a choisi d'agir dans le cadre de certaines organisations internationales et régionales qui sont liées, d'une façon ou d'une autre, au système des Nations Unies. Refuser à ces 22 millions de personnes le droit d'exercer ce choix revient à violer leur droit fondamental de choisir. Par ailleurs, ce déni les prive des avantages dont bénéficient les peuples des États qui sont membres de ces organisations.

La Grenade demande que la République de Chine à Taiwan bénéficie d'un statut de membre qui lui permettrait de participer pleinement aux activités de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que de la Banque de développement des Caraïbes.

La Grenade ne peut fermer les yeux sur les activités terroristes. Nous les condamnons purement et simplement, quels qu'en soient les auteurs. En condamnant ainsi le terrorisme, nous pensons, en particulier, à la surenchère des actions et réactions qui constitue un véritable cercle vicieux. Nous appelons activité terroriste tout acte visant sciemment

à semer la terreur dans les esprits et les coeurs des populations, où qu'elles se trouvent.

Au début de cette allocution, j'ai fait référence au concept de la paix selon saint Thomas d'Aquin mais on n'a pas encore parlé ici des voies qui mènent à la tranquillité et à l'ordre, qui, selon cet auteur, se confondent avec la paix. Ce dont on a parlé, ce sont les agressions et les violations de tous ordres. Il est donc approprié que je termine par une description succincte du concept de la paix selon saint Thomas d'Aquin qui, je le précise, n'est pas directement tirée d'une oeuvre de saint Thomas, mais d'un opuscule intitulé *Golden Moments*, dont je citerai un passage intitulé «S'il y a» :

«S'il y a de la vertu dans le coeur, il y aura de la beauté dans le caractère. S'il y a de la beauté dans le caractère, il y aura de l'harmonie dans le foyer. S'il y a de l'harmonie dans le foyer, il y aura de l'ordre dans la nation. S'il y a de l'ordre dans la nation, la paix règnera dans le monde.»

Que Dieu bénisse tous les participants aux délibérations de cette Assemblée afin que celle-ci soit véritablement une bénédiction pour notre monde.

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est S. E. M. Mapopa Chipeta, Ministre des affaires étrangères du Malawi.

**M. Chipeta** (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Le Président de la République du Malawi, M. Bakili Muluzi, souhaitait venir parler en personne devant l'Assemblée générale mais il a été retenu dans notre pays par des obligations pressantes. Je ferai donc cette déclaration en son nom.

Qu'il me soit permis de m'associer à ceux qui m'ont précédé ici pour exprimer notre solidarité aux peuples de la région des Caraïbes et du sud des États-Unis si durement frappés ces derniers jours par un terrible ouragan.

Je voudrais féliciter M. Didier Opertti pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ses compétences lui permettront de diriger avec succès les travaux de cette session. Je souhaiterais également rendre un hommage particulier à son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko de l'Ukraine, pour la manière novatrice et constructive avec laquelle il s'est acquitté de sa fonction au cours de la cinquante-deuxième session. Son esprit et son sens de l'humour ont beaucoup contribué au succès d'une session qui a été particulièrement difficile et qui a peut-être marqué un tournant dans l'histoire de

l'Organisation des Nations Unies. Les réformes sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord au cours de l'«Assemblée de la réforme» devraient donner l'impulsion nécessaire au renforcement de l'efficacité de notre Organisation.

Qu'il me soit permis également d'exprimer ma sincère reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, notamment pour la façon dont il a assumé ses importantes responsabilités. Son esprit d'initiative remarquable, en ce qui concerne en particulier la réforme de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi les problèmes de mon propre continent, l'Afrique, et la crise récente en Iraq, a contribué à remettre l'Organisation au centre de la scène internationale. Nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre son excellent travail dans le même esprit et avec le même dynamisme afin de mieux adapter l'Organisation aux besoins actuels et futurs de l'humanité.

Le Malawi appuie les réformes actuellement entreprises par l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que non seulement elles renforceront l'efficacité de notre Organisation, mais qu'elles lui permettront de répondre de façon efficace et opportune aux nouveaux défis. Je me félicite en particulier de la création du poste de Vice-Secrétaire général. Je crois qu'avec ce nouveau poste, l'ONU continuera de jouer un rôle capital dans la promotion du développement économique et social et dans le renforcement de l'aide au développement, en particulier dans les pays en développement.

Les programmes de l'ONU à l'appui du développement, axés sur l'élimination du paupérisme et la satisfaction des besoins fondamentaux de l'humanité, font pendant à son action dans le domaine de la paix et de la sécurité. En réalité, ces deux types d'activités sont complémentaires.

Le Malawi attend avec intérêt que les aspects de la réforme qui sont encore en suspens soient réglés, et notamment qu'une décision soit prise au sujet de l'Assemblée du millénaire, que nous appuyons pleinement.

La présente session de l'Assemblée générale coïncide avec le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous pensons que le moment est venu de faire le bilan des progrès accomplis dans la promotion et la protection des droits de l'homme depuis l'adoption de la Déclaration universelle en 1948 et d'identifier de nouveaux moyens propres à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme partout dans le monde.

Le mécanisme des Nations Unies pour la promotion et la protection des droits de l'homme a fait un excellent travail dans le passé et le Malawi compte beaucoup qu'il fera encore mieux à l'avenir, dans le cadre d'une Organisation réformée où la culture des droits de l'homme imprégnera l'ensemble du système. Tout en reconnaissant le rôle crucial que joue l'ONU dans ce domaine, nous pensons que ce sont les États Membres qui détiennent la clef d'un monde qui ne connaît pas l'impunité, d'une société mondiale où les droits de l'homme l'emportent sur toutes nos divisions apparentes.

En conséquence, nous devons non seulement plaider pour la promotion et la protection des droits de l'homme, mais mettre en pratique ce que nous préconisons et approfondir notre compréhension du sujet. Le principe des droits de l'homme n'étant pas toujours clairement compris par tous les groupes sociaux, l'édification d'une culture des droits de l'homme dans toutes nos sociétés dépendra de la capacité de nos gouvernements et de la société civile à assurer l'éducation civique de la population.

Au Malawi, nous avons créé les institutions nécessaires — Commission des droits de l'homme, Commission de la réforme du droit, Bureau du Médiateur et Bureau anticorruption — qui, conjointement avec diverses organisations non gouvernementales, jouent un rôle décisif dans la promotion d'une meilleure compréhension des droits de l'homme et des sains principes de gouvernance.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notre espoir d'un meilleur avenir fondé sur la primauté du droit et le respect des droits d'autrui a été conforté par l'adoption à Rome, en juillet dernier, du Statut de la Cour pénale internationale. Le Malawi appuie pleinement cette Cour et espère que le Statut entrera bientôt en vigueur et que la Commission préparatoire achèvera rapidement ses travaux sur les questions non encore réglées.

Cependant, certaines tendances et certains événements tempèrent notre optimisme. Le Malawi est particulièrement choqué par la récente vague de terrorisme. Le terrorisme est une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité et ne saurait donc être toléré quelles que soient ses formes ou manifestations. Nous condamnons le terrorisme et rejetons le recours à cet acte lâche pour régler des différends, des mésententes ou des conflits politiques. Nous pensons que nous devrions, ensemble, redoubler d'efforts pour le combattre en adoptant de nouvelles mesures pour le faire disparaître de la face du monde. Le Malawi condamne énergiquement les actes barbares de terrorisme qui ont eu lieu en août

à Nairobi (Kenya), à Dar es-Salaam (Tanzanie), à Omagh (Irlande du Nord), et à Cape Town (Afrique du Sud).

Nous sommes aussi très préoccupés par l'accumulation d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, qui menacent l'avenir de l'humanité. Les essais auxquels ont récemment procédé certains pays viennent confirmer nos craintes. Toutefois, nous ne pouvons blâmer ces seuls pays tant que d'autres posséderont ces armes. Les régimes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne sont pas une fin en soi. Nous pensons que notre objectif ultime doit être l'élimination complète de toutes ces armes dangereuses dans un délai déterminé, seul moyen de garantir la sûreté du monde.

Alors que nous nous approchons du nouveau millénaire, il importe que tout ce qui fait obstacle à la réalisation de la paix et de la sécurité mondiale soit éliminé. Le respect des instruments internationaux pertinents est un des moyens d'y parvenir. À cet égard, je souhaite informer l'Assemblée que le Malawi a récemment ratifié la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les mines antipersonnel. Le Malawi se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention sur les mines antipersonnel. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie à ces instruments sans plus attendre.

Le Malawi a une longue histoire de paix et de stabilité sociale et politique. En 1994, les Malawiens ont opté pour une démocratie multipartite qui garantit les libertés fondamentales pour chaque citoyen. Au cours des quatre dernières années, nous avons mis sur pied des institutions démocratiques qui défendent la primauté du droit et la bonne gouvernance, ainsi que le respect des libertés fondamentales, la transparence et l'obligation redditionnelle. Nous y sommes parvenus grâce à la paix et à la stabilité dont jouit actuellement notre pays. Le droit à la paix est un droit auquel nous tenons pour tous. Le développement auquel nous aspirons pour le monde ne saurait se réaliser en l'absence de la sécurité et de la paix.

Au niveau de notre région, le Malawi attache beaucoup d'importance à la coopération pour la prévention et le règlement des conflits. À cet égard, les initiatives du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) méritent des éloges particuliers. Étant donné l'ampleur et la complexité des problèmes à résoudre, cet organe a besoin que la communauté internationale l'aide davantage à réaliser ses louables objectifs.

Nous croyons que la meilleure façon de régler les différends et les conflits en vue de garantir une paix, une sécurité et une stabilité durables est de recourir à des négociations amicales et non à la force. Le Malawi se félicite donc du rapport, du Secrétaire général, sur l'Afrique, et de l'intérêt qu'il a suscité. Nous sommes encouragés par les utiles interventions de l'ONU. Le débat qu'a tenu le Conseil de sécurité la semaine dernière au niveau des ministres des affaires étrangères ne fera que fortifier la détermination de l'Afrique à galvaniser sa volonté politique collective.

Le Malawi salue les efforts inlassables que fait l'ONU en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En dépit de tous ces efforts, au cours desquels beaucoup ont perdu la vie, les conflits et les luttes intestines se poursuivent dans diverses régions du monde, semant la mort et la désolation, provoquant des déplacements massifs de population, des afflux de réfugiés et des destructions matérielles. L'Angola, le Kosovo, l'Afghanistan et d'autres régions du monde sont autant d'exemples tragiques des problèmes que nous affligent.

Nous sommes perturbés par l'évolution de la situation en Angola. Le retard dans l'application de l'Accord de paix de Lusaka et le non-respect des résolutions successives du Conseil de sécurité sont pour nous une source de sérieuse préoccupation. Le peuple angolais mérite beaucoup mieux. Le meilleur hommage que l'on pourrait rendre à feu M. Alioune Blondin Beye et à tous ceux qui ont perdu la vie dans la quête de la paix serait de rétablir la paix et de parvenir à une réconciliation en Angola. Nous demandons donc à l'UNITA, en particulier, de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la mise en oeuvre des éléments encore inachevés de l'Accord de paix de Lusaka afin de donner au peuple angolais une chance de vivre dans la paix et la sécurité.

Nous sommes tout aussi préoccupés par les événements en République démocratique du Congo. Le Malawi appuie les décisions prises par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) lors de son dernier sommet tenu à l'île Maurice. La paix en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs permettra enfin à l'Afrique de réaliser son vaste potentiel.

Au Burundi, en République du Congo, en République centrafricaine, aux Comores et en Guinée-Bissau, ainsi qu'entre l'Éthiopie et l'Érythrée, c'est par le dialogue que doivent être résolus les problèmes. Nous demandons à toutes les parties d'ouvrir la porte à un règlement pacifique

afin de parvenir à une solution durable. Le Kosovo et l'Afghanistan continuent de saigner, alors que la faim et le désespoir ravagent le sud du Soudan et que la crise humanitaire continue de sévir en Somalie. La communauté internationale peut vraiment faire changer les choses.

En ce qui concerne la Sierra Leone, nous sommes soulagés que le Gouvernement démocratiquement élu du Président Ahmad Tejan Kabbah ait repris la place qui lui revient. Nous saluons le rôle qu'ont joué à cet égard la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'OUA. Nous soutenons les initiatives du Président Kabbah qui aideront le pays à progresser sur la route longue et ardue de la reconstruction et du relèvement. Le Malawi se félicite des derniers événements au Nigéria et encourage le Président Abubakar à poursuivre les réformes nécessaires pour rétablir un gouvernement démocratique. Pour ce qui est du Sahara occidental, le Malawi suit la situation de très près. Nous nous félicitons des accords de Houston et nous attendons avec intérêt le référendum qui doit avoir lieu dans le courant de l'année.

L'adoption à une majorité écrasante le 7 juillet dernier de la résolution 52/250 sur la Palestine atteste clairement du désir de la communauté internationale d'ouvrir un nouveau chapitre au Moyen-Orient. Contagieuses comme la civilisation, la paix et la sécurité au Moyen-Orient transformeront sans aucun doute la scène internationale au début du siècle prochain. Nous demandons à Israël et à l'autorité palestinienne de relancer les négociations et nous nous félicitons des initiatives actuelles dans ce sens. Le Malawi se félicite également de l'évolution récente de la question de la catastrophe de Lockerbie. Nous espérons que cette évolution permettra d'aboutir au plus tôt à un règlement et donc à la levée rapide des sanctions qui frappent la Libye.

L'une des grandes questions dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies est celle de l'identité nationale. Au cours du Xxe siècle, des nations sont nées, de grandes nations se sont désintégrées et d'autres ont trouvé de nouvelles solutions et procédé à une réunification. Il faut hâter la cicatrisation des plaies. C'est dans cet esprit que le Malawi réaffirme, sur la base du principe de l'universalité et de l'égalité souveraine des États, qu'il faut réexaminer la question de la participation de la République de Chine à Taiwan aux activités des Nations Unies. Le Malawi estime qu'une participation adéquate de la République de Chine à Taiwan aux instances internationales serait un facteur important de paix, de stabilité et de coopération internationale dans cette région du monde.



Le Malawi procédera à des élections générales l'année prochaine. Elles feront suite aux élections multipartites qui ont été organisées en 1994, pour la première fois depuis 30 ans. Au cours de ces élections, le Front démocratique uni a pris le pouvoir à l'issue d'un processus électoral libre, régulier et crédible. Le changement que nous avons décidé est irréversible et toutes les mesures nécessaires vont être prises pour consolider le nouveau régime. Nous nous sommes engagés à faciliter l'exercice par toute notre population de ses droits civils et politiques. Le Gouvernement malawien s'est engagé à tenir des élections présidentielles et parlementaires libres et régulières.

C'est pourquoi nous invitons la communauté internationale à venir au Malawi pour observer ces élections. Nous demandons par ailleurs à la communauté internationale, en particulier à nos partenaires de développement de nous aider en nous fournissant un appui logistique, financier et humain. Des élections libres et régulières ne seront possibles que si nous disposons de ressources suffisantes. Nous espérons que les Nations Unies joueront un rôle décisif dans cet effort que désire tant le peuple malawien.

Depuis son entrée en fonctions, le Gouvernement multipartite s'est efforcé d'accélérer la réforme économique au Malawi. Nous attachons un grand prix aux droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, ainsi qu'aux droits civils et politiques. Nous estimons que le secteur privé devrait être le moteur de la croissance économique et que le devoir du Gouvernement est de créer un environnement propice. À cet égard, le Gouvernement a lancé un processus de privatisation et se désengage des entreprises paraétatiques orientées vers le commerce.

Outre que nous avons mis en place un régime favorable aux investissements, les services bancaires et financiers ont également été libéralisés au Malawi. Les réformes économiques et financières que nous avons entreprises ne pourront être maintenues que si elles sont étayées par un appui suffisant de la communauté internationale, y compris un climat économique international favorable.

Malheureusement les perspectives commerciales et financières internationales semblent hostiles aux pays tributaires de produits de base comme le Malawi. Alors que nous approchons du prochain millénaire, les effets négatifs de la mondialisation et de la libéralisation, sur les pays économiquement faibles en particulier, doivent être examinés globalement et avec la détermination nécessaire. La persistance du paupérisme, en particulier en Afrique, exige que l'on élabore au niveau des différents organes des

politiques cohérentes pour s'attaquer aux grands problèmes qui empêchent le développement. La dette extérieure, la détérioration des termes de l'échange, les difficultés ou l'absence d'accès aux marchés internationaux, le déclin de l'aide publique au développement et les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel sont autant de problèmes auxquels il faut s'attaquer d'urgence.

Tous ces problèmes doivent être résolus sans perdre de vue la nécessité d'utiliser rationnellement les ressources de la planète et de protéger l'environnement. Le monde ne peut pas rester indifférent alors que la pauvreté et le désespoir font des ravages parmi tant de peuples. Tous les acquis dans le domaine des droits civils et politiques seront vains si les maux socioéconomiques qui accablent les peuples persistent. Nous sommes encouragés par le dialogue de haut niveau qui s'est déroulé ici récemment. Ce qu'il nous faut maintenant ce sont des mesures qui permettront de réaliser pleinement les droits économiques, sociaux et culturels que nous recherchons aussi.

Les pères fondateurs de cette Organisation ont mis entre nos mains un instrument qui a résisté à l'épreuve du temps et qui reste très valable. Alors que nous nous préparons à aborder le troisième millénaire, rendons cet instrument opérationnel en partenariat avec la communauté mondiale pour qu'ensemble nous puissions venir à bout de la souffrance et du désespoir.

**Le Président par intérim** : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général de ce matin.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres qu'en vertu de la décision 34/401, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Mwamba Kapanga** (République démocratique du Congo) : L'Assemblée a eu à suivre ce matin le discours du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda. Lorsqu'au début de l'agression, le Gouvernement de la République démocratique du Congo dénonçait l'implication de l'Ouganda sur son territoire, les autorités de ce pays niaient en bloc l'engagement de leurs forces armées dans les hostilités. Aujourd'hui, la communauté internationale sait, depuis l'interpellation du Président ougandais par le Parlement de son pays, que l'armée ougandaise a violé les frontières congolaises et a occupé plusieurs

villes de la partie orientale de la République démocratique du Congo.

Ma délégation, exerçant son droit de réponse, trouve aisé d'apporter des éclaircissements, qui une fois de plus, permettront aux délégués de mieux appréhender le contour de l'agression dont la République démocratique du Congo est victime depuis plus d'un mois.

Je ne reviendrai plus sur les détails contenus dans mes interventions antérieures du 23 septembre 1998, mais je relève que — quand bien même il existerait un accord de collaboration sécuritaire le long des frontières communes entre les deux pays — comme l'a affirmé ce matin le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, cela donne-t-il le droit à l'Ouganda d'envoyer ses troupes attaquer Kisangani, troisième ville congolaise située à plus de 500 kilomètres de ses frontières? Pis encore, des milliers de militaires ougandais se sont égarés dans l'arrière-pays du Congo et ont livré bataille à Kitona, Moanda, Banana, Boma et Matadi situées à plus de 2 000 kilomètres à l'extrême sud-ouest de la République démocratique du Congo.

Par ailleurs, il est ahurissant de constater que l'Ouganda continue à faire valoir les dispositions du prétendu accord, au mépris du décret présidentiel du 28 juillet 1998 mettant fin à la coopération militaire et demandant le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire congolais. Ces démarches du Président Laurent Désiré Kabila ont été faites après consultation et en accord avec ses pairs rwandais et ougandais.

Il y a lieu de se demander si le fameux accord dont l'Ouganda se prévaut maintenant est extensible à telle enseigne qu'il permet à une troupe étrangère non invitée de se retrouver engagée dans des hostilités de déstabilisation du partenaire avec lequel l'acte a été signé. Le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda justifie pour des raisons de sécurité l'agression de son pays contre le peuple pacifique du Congo démocratique, et soutient par le même fait que les bandes armées ougandaises opposées au gouvernement de Kampala se livreraient au pillage des villages de ce pays. Comment peut-on alors expliquer que les troupes loyalistes ougandaises qui sont présentes sur le territoire congolais afin de veiller à la quiétude de leurs concitoyens frontaliers, ne puissent pas empêcher ces infiltrations et leurs conséquences? Cela inquiète ma délégation et devrait interpeller la communauté internationale tout entière.

Ce que le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères ougandais n'a pas dit, est que les troupes de son pays se livrent au viol, aux vols, aux exactions, aux assassinats et à l'enrôlement forcé des enfants mineurs qui, des fois, sont froidement abattus s'ils refusent de s'engager à leurs côtés. Des villages entiers ont disparu de la carte du Congo suite aux actes barbares causés par les envahisseurs ougandais. L'Assemblée doit également savoir que le génie destructeur ougandais se remarque de par les démontages des infrastructures économiques et industrielles qu'il ne se gêne pas pour installer sur les territoires de ce pays. Pensez-vous que ces actes soient susceptibles de favoriser la stabilité et la sécurité de la sous-région dont ils veulent se faire les grands apôtres? La République démocratique du Congo estime maintenant que les élucubrations ougandaises doivent cesser, et qu'il est temps pour tous ceux qui l'encouragent dans cette entreprise de l'en dissuader.

Au nom de mon gouvernement, et au regard des résolutions du dernier sommet de Libreville, je tiens à ce que la communauté internationale sache que le règlement de ce conflit passe obligatoirement par le retrait sans condition des troupes ougandaises d'invasion et de leurs alliés. Si réellement la communauté internationale souhaite la stabilité dans la sous-région, il faudrait alors persuader les pouvoirs et armées mono-ethniques qui oeuvrent à l'instauration de la suprématie d'une ethnie dans cette partie de l'Afrique, de favoriser la culture dans l'intégration et l'égalité de toutes les couches de leurs sociétés — cela par la démocratisation de leur régime et par l'organisation d'élections libres et transparentes. Ce faisant, il sera mis fin aux perturbations politiques, aux déplacements massifs de personnes dans la région, à l'agression d'autres peuples et à l'invasion de leur territoire ainsi qu'aux tentatives de déstabilisation et de désintégration des États.

**M. Acemah** (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire quelques observations en réponse à la déclaration que vient de faire le représentant de la République démocratique du Congo afin qu'il en soit pris acte au procès-verbal.

Contrairement aux allégations qui viennent d'être faites par le représentant de la République démocratique du Congo, l'Ouganda n'a jamais envahi ce pays. Les troupes ougandaises n'ont ni attaqué ni occupé aucune des villes mentionnées, y compris Kisangani. L'Ouganda n'a pas commis d'agression contre son voisin, la République démocratique du Congo.

Le conflit en République démocratique du Congo est strictement une affaire interne. En tant que voisins, nous sommes naturellement préoccupés par ses implications pour la paix et la sécurité en Ouganda, ainsi que pour la paix et la sécurité dans notre sous-région.

La position de l'Ouganda dans cette affaire a été clairement énoncée par le Ministre de mon pays ce matin. Je voudrais rappeler que depuis l'an dernier l'Ouganda et la République démocratique du Congo ont mutuellement convenu d'opérer conjointement dans la partie orientale de la République démocratique du Congo pour neutraliser et finalement éliminer les bandits et les terroristes qui opèrent à partir de bases qui se trouvent dans la partie orientale de ce pays et qui déstabilisent l'Ouganda. Conformément à l'accord passé entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo, le Congo a maintenu une présence militaire

dans la partie orientale de ce pays, conformément aux dispositions de l'accord bilatéral passé entre les deux pays.

L'Ouganda n'a pas de visées territoriales sur la République démocratique du Congo. Ce n'est pas la responsabilité principale de l'Ouganda que d'imposer des arrangements politiques dans ce pays. Cependant, toute disposition politique interne en République démocratique du Congo qui ne tient pas compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité de l'Ouganda sera naturellement une source de préoccupation pour nous.

Nous souhaiterions donc dire ici que nous ne sommes pas impliqués dans le conflit interne de ce pays. En effet, depuis les années 60, l'Ouganda a fourni un appui à toutes les forces progressives et patriotiques dans ce pays. L'Ouganda a accueilli et continue d'accueillir des milliers de réfugiés en provenance de la République démocratique du Congo. Les rapports bilatéraux remarquables que nous avons entretenus dans le passé avec ce pays se passent de tout commentaire.

*La séance est levée à 18 h 10.*